

Rapport et recommandations

# Consultation prébudgétaire 2024

Commission sur les finances  
et l'administration



Commission sur les finances et l'administration

# Consultation prébudgétaire 2024

## RAPPORT ET RECOMMANDATIONS

Rapport déposé au conseil municipal du 21 août 2023  
et au conseil d'agglomération du 24 août 2023


### Pour suivre les travaux et l'actualité des commissions permanentes


S'abonner à l'[infolettre](#) des commissions

Visitez le site Internet des commissions permanentes :

<https://montreal.ca/sujets/commissions-permanentes>

Suivez-nous sur les réseaux sociaux

 @commissions.mtl

 @Comm\_MTL

**Service du greffe**  
**Division du soutien aux commissions permanentes,**  
**aux conseils consultatifs et au Bureau de la présidence du conseil**  
**155, rue Notre-Dame Est, rez-de-chaussée**  
**Montréal (Québec) H2Y 1B5**

*Président*

M. Pierre Lessard-Blais  
Arrondissement de Mercier-  
Hochelaga-Maisonneuve

*Vice-présidents*

M. Georges Bourelle  
Ville de Beaconsfield

M. Laurent Desbois  
Arrondissement d'Outremont

*Membres*

M. Alex Bottausci  
Ville de Dollard-des-Ormeaux

Mme Lisa Christensen  
Arrondissement de  
Rivière-des-Prairies-  
Pointe-aux-Trembles

M. Alan DeSousa  
Arrondissement de Saint-Laurent

Mme Nathalie Goulet  
Arrondissement  
d'Ahuntsic-Cartierville

M. Benoit Gratton  
Arrondissement de Verdun

Mme Vicki Grondin  
Arrondissement de Lachine

Mme Virginie Journeau  
Arrondissement de  
Rivière-des-Prairies-  
Pointe-aux-Trembles

M. Sylvain Ouellet  
Arrondissement de Villeray-  
Saint-Michel-Parc-Extension

Mme Anne-Marie Sigouin  
Arrondissement du Sud-Ouest

Montréal, le 21 août 2023

Mme Martine Musau Muele  
Présidente du conseil municipal  
Hôtel de ville de Montréal - Édifice Lucien-Saulnier  
155, rue Notre-Dame Est  
Montréal (Québec) H2Y 1B5

Madame la Présidente,

Conformément au Règlement sur les commissions permanentes du conseil municipal (06-009), nous avons l'honneur de déposer, au nom de la Commission sur les finances et l'administration, le rapport et les recommandations préparés à l'issue de la consultation prébudgétaire 2024.

Nous vous prions d'agréer, Madame la Présidente, nos salutations distinguées.

*(ORIGINAL SIGNÉ)*

Pierre Lessard-Blais  
Président

*(ORIGINAL SIGNÉ)*

Virginie Harvey  
Coordonnatrice - soutien  
aux commissions  
permanentes

**Service du greffe**  
**Division du soutien aux commissions permanentes,**  
**aux conseils consultatifs et au Bureau de la présidence du conseil**  
**155, rue Notre-Dame Est, rez-de-chaussée**  
**Montréal (Québec) H2Y 1B5**

*Président*

M. Pierre Lessard-Blais  
Arrondissement de Mercier-  
Hochelaga-Maisonneuve

*Vice-présidents*

M. Georges Bourelle  
Ville de Beaconsfield

M. Laurent Desbois  
Arrondissement d'Outremont

*Membres*

M. Alex Bottausci  
Ville de Dollard-des-Ormeaux

Mme Lisa Christensen  
Arrondissement de  
Rivière-des-Prairies-  
Pointe-aux-Trembles

M. Alan DeSousa  
Arrondissement de Saint-Laurent

Mme Nathalie Goulet  
Arrondissement  
d'Ahuntsic-Cartierville

M. Benoit Gratton  
Arrondissement de Verdun

Mme Vicki Grondin  
Arrondissement de Lachine

Mme Virginie Journeau  
Arrondissement de  
Rivière-des-Prairies-  
Pointe-aux-Trembles

M. Sylvain Ouellet  
Arrondissement de Villeray-  
Saint-Michel-Parc-Extension

Mme Anne-Marie Sigouin  
Arrondissement du Sud-Ouest

Montréal, le 24 août 2023

Madame Nancy Blanchet  
Présidente du conseil d'agglomération  
Hôtel de ville de Montréal - Édifice Lucien-Saulnier  
155, rue Notre-Dame Est  
Montréal (Québec) H2Y 1B5

Madame la Présidente,

Conformément au Règlement sur les commissions permanentes du conseil d'agglomération (RCG 06-024), nous avons l'honneur de déposer, au nom de la Commission sur les finances et l'administration, le rapport et les recommandations préparés à l'issue de la consultation prébudgétaire 2024.

Nous vous prions d'agréer, Madame la Présidente, nos salutations distinguées.

*(ORIGINAL SIGNÉ)*

Pierre Lessard-Blais  
Président

*(ORIGINAL SIGNÉ)*

Virginie Harvey  
Coordonnatrice - soutien  
aux commissions  
permanentes

---

## TABLES DES MATIÈRES

<b>INTRODUCTION</b>	<b>5</b>
<b>1. PROCESSUS DE LA CONSULTATION</b>	<b>6</b>
1.1 Déroulement de la consultation publique	6
1.2 Communications annonçant la consultation publique	7
1.3 Outils de consultation	8
1.4 Bilan de la participation citoyenne	8
1.5 Adoption des recommandations	9
<b>2. DOCUMENT DE CONSULTATION</b>	<b>10</b>
<b>3. SYNTHÈSE DES PROPOSITIONS ET DES OBSERVATIONS REÇUES</b>	<b>12</b>
3.1 Mémoires, opinions écrites et audition des opinions	12
3.1.1 Mesures fiscales et écofiscales	12
3.1.2 Revue des activités et des programmes	13
3.1.3 Fiscalité d'agglomération	14
3.2 Faits saillants du sondage	14
3.2.1 Mesures écofiscales	15
3.2.2 Revue des services et programmes	16
3.2.3 Fiscalité d'agglomération	17
<b>4. CONSTATS ET RECOMMANDATIONS</b>	<b>18</b>
<b>CONCLUSION</b>	<b>27</b>
<b>ANNEXE 1 : Le mandat de la Commission</b>	<b>28</b>
<b>ANNEXE 2 : Rapport minoritaire de l'Opposition officielle</b>	<b>31</b>
<b>ANNEXE 3 : Liste des personnes-ressources</b>	<b>53</b>
<b>ANNEXE 4 : Liste des personnes ayant participé à la consultation publique</b>	<b>54</b>
<b>ANNEXE 5 : Rapport d'analyse - Sondage - Consultation prébudgétaire 2024</b>	<b>56</b>

## **INTRODUCTION**

La Commission sur les finances et l'administration a été saisie, par résolution du conseil municipal, de mener annuellement un exercice consultatif prébudgétaire auprès de la population montréalaise. Les avis recueillis guident l'Administration municipale dans l'orientation des dépenses de fonctionnement et d'investissement de la Ville.

Il s'agit du cinquième exercice de consultation prébudgétaire mené par la Commission. L'exercice de cette année s'inscrit dans la démarche entamée par le Chantier sur la fiscalité montréalaise en 2022, qui a réuni des acteurs municipaux et externes afin de trouver des solutions pour diversifier les revenus et rendre la Ville moins dépendante des taxes foncières.

La Commission souhaite que les résultats de la consultation prébudgétaire soient considérés lors du Sommet sur la fiscalité municipale, qui aura lieu en 2023. Le Sommet traitera de nouvelles sources récurrentes de revenus pour l'ensemble des partenaires du milieu municipal.

Ce rapport comporte quatre sections. Les premières présentent les modalités de consultation du public et détaillent le déroulement de la consultation, les moyens de communication déployés pour informer la population et l'état de la participation, ainsi que le contenu du document de consultation. La troisième partie établit la synthèse des propositions et des opinions reçues par la Commission. Enfin, la dernière partie est consacrée aux constats et aux recommandations de la Commission.

En annexe, outre la résolution du conseil municipal, se trouvent le rapport minoritaire déposé par l'Opposition officielle, la liste des personnes-ressources en appui à la Commission pour ce mandat, et la liste des personnes et des organisations ayant participé à la consultation prébudgétaire.

# 1. PROCESSUS DE LA CONSULTATION

## 1.1 Dérroulement de la consultation publique

<b>15 mars 2023</b> Lancement de la consultation
<b>29 mars 2023</b> Assemblée publique d'information
<b>25 et 27 avril 2023</b> Séances d'audition des opinions
<b>Mai - juin 2023</b> Analyse des opinions et préparation des recommandations
<b>22 juin 2023</b> Assemblée publique d'adoption des recommandations
<b>21 et 24 août 2023</b> Dépôt du rapport de consultation aux conseils municipal et d'agglomération

Le document [Perspectives budgétaires 2024](#), objet de la consultation, a été rendu public le 15 mars 2023. Son contenu a fait l'objet d'une présentation en [assemblée publique d'information](#) tenue le 29 mars 2023, aux fins de l'élaboration des mémoires et avis.

Les sujets soumis à la consultation étaient les suivants: des mesures d'écofiscalité et de fiscalité qui contribueraient à diversifier les sources de revenus de la Ville; la revue et la priorisation des activités et des programmes municipaux; ainsi que, pour la première fois, l'organisation et le financement des activités et des services partagés par les 16 municipalités de l'agglomération.

La Commission a reçu les mémoires et opinions du public du 29 mars au 18 avril 2023, puis a tenu deux audiences d'audition des opinions, les 25 et 27 avril 2023. En outre, entre le 22 mars et le 6 avril 2023, les citoyennes et citoyens de l'agglomération de Montréal pouvaient répondre à un sondage disponible en ligne, en français et en anglais. La firme experte retenue pour préparer le sondage a également procédé, pendant la même période, à un sondage représentatif par téléphone et en ligne.

La Commission s'est ensuite réunie à trois reprises en sessions de travail afin d'élaborer ses recommandations. Ces dernières ont été présentées et adoptées lors d'une [assemblée publique](#) webdiffusée le 22 juin 2023.

L'ensemble de la documentation afférente à cette consultation publique peut être consulté à la Division du soutien aux commissions permanentes, aux conseils consultatifs et au Bureau de la présidence du conseil du Service du greffe, de même que sur le site internet de la Ville de Montréal, à [ville.montreal.qc.ca/consultation-prebudgetaire-2024](http://ville.montreal.qc.ca/consultation-prebudgetaire-2024).

## **1.2 Communications annonçant la consultation publique**

Les informations relatives à la consultation publique ont été communiquées par avis public le 15 mars 2023 dans deux quotidiens montréalais, l'un francophone et l'autre anglophone, de même que sur le site internet de la Ville, et par la diffusion d'un communiqué de presse à tous les médias le même jour. Un second communiqué de presse est paru le 22 mars 2023.

Un avis public d'erratum, corrigeant la date de l'assemblée publique d'adoption des recommandations, a été publié le 21 mars 2023.

Un appel à contribution a été transmis aux personnes et groupes abonnés à l'infolettre des commissions permanentes. Diverses publications annonçant les grandes étapes du processus de consultation ainsi que l'ouverture du sondage ont été relayées dans les médias sociaux des commissions permanentes.

La documentation et les modalités de participation à la consultation ont été rendues disponibles sur le site web dédié, à [ville.montreal.qc.ca/consultation-prebudgetaire-2024](http://ville.montreal.qc.ca/consultation-prebudgetaire-2024). Les personnes n'ayant pas d'accès Internet ou n'utilisant pas ce médium pouvaient demander que la documentation leur soit transmise par la poste en communiquant avec le secrétariat des commissions permanentes.



### **1.3 Outils de consultation**

Comme lors des consultations prébudgétaires précédentes, les personnes intéressées ont pu faire part de leur opinion aux membres de la Commission lors des audiences publiques ou encore en transmettant une opinion écrite.

L'Administration municipale souhaitait de plus permettre à la population adulte de l'agglomération de Montréal de s'exprimer sur les thèmes de la consultation prébudgétaire. Elle a donc mandaté la firme BIP Recherche afin de réaliser un sondage auprès des citoyennes et citoyens montréalais. Le sondage a été effectué du 22 mars au 23 avril 2023, et était divisé en deux volets:

- Un sondage en ligne et téléphonique représentatif de la population adulte de l'agglomération de Montréal<sup>1</sup>;
- Un sondage en ligne, disponible sur le site Internet de la Ville de Montréal. Ce sondage n'est pas représentatif de la population adulte de l'agglomération de Montréal et les résultats sont présentés à titre indicatif à des fins de comparaison.

Le questionnaire était disponible en français et en anglais, et était composé de 34 questions, dont trois questions ouvertes. Le rapport d'analyse du sondage est présenté à l'annexe 5.

### **1.4 Bilan de la participation citoyenne**

La commission a reçu 14 mémoires, provenant essentiellement d'associations et d'organismes. Ces mémoires ont été déposés lors de deux audiences publiques. La première s'est déroulée à la salle du conseil de l'hôtel de ville et a été diffusée en direct le 25 avril 2023, pour entendre huit interventions. La

---

<sup>1</sup> Les résultats du sondage ont été pondérés selon l'âge, le genre, le type de ménage (propriétaire ou locataire) ainsi que la langue maternelle des répondants et répondantes, pour une meilleure représentativité de l'agglomération de Montréal. Les données de pondération proviennent du dernier recensement de Statistique Canada de 2021.

deuxième séance d'audition des opinions s'est déroulée en webdiffusion le 27 avril 2023, et les commissaires ont entendu trois interventions.

Par ailleurs, un total de 2 569 personnes provenant de l'agglomération de Montréal ont répondu au sondage de consultation prébudgétaire. La firme BIP Recherche a rejoint 1 000 personnes en ligne ou par téléphone pour compléter le sondage représentatif, et 1 529 citoyens et citoyennes ont participé au sondage non représentatif.

Les avis présentés à la Commission, de même que le rapport d'analyse des réponses soumises à travers le sondage, sont accessibles à [ville.montreal.qc.ca/consultation-prebudgetaire-2024](http://ville.montreal.qc.ca/consultation-prebudgetaire-2024).

Enfin, bien qu'il soit difficile d'estimer le nombre de personnes ayant visionné les séances considérant leur diffusion sur différentes plateformes, le nombre de visionnements cumulés des quatre séances sur la chaîne Youtube de la Ville de Montréal, en direct ou en différé, s'élevait, au terme de la consultation, à plus de 545<sup>2</sup>.

## **1.5 Adoption des recommandations**

Cette consultation s'est clôturée le 22 juin 2023 par une assemblée publique au cours de laquelle le président de la Commission a fait la lecture des 18 recommandations proposées à l'Administration municipale. Les recommandations ont été adoptées à l'unanimité à la suite d'une proposition de M. Benoit Gratton, appuyée par M. Sylvain Ouellet, à l'exception des recommandations 1, 3 et 16 pour lesquelles MM. Alan DeSousa et Laurent Desbois ont exprimé leur dissidence, et des recommandations 8, 12, 13 et 18, pour lesquelles MM. Georges Bourelle et Alex Bottausci ont exprimé leur dissidence.

---

<sup>2</sup> Soit, en date du 4 juillet 2023: 165 visionnements pour l'assemblée d'information du 29 mars 2023, 178 visionnements pour la séance d'audition des opinions du 25 avril 2023, 114 visionnements pour la séance d'audition des opinions du 27 avril 2023, et 88 visionnements pour l'assemblée d'adoption des recommandations du 22 juin 2023.

## 2. DOCUMENT DE CONSULTATION

Le document d'information et guide de consultation, intitulé [Perspectives budgétaires 2024](#), a été préparé par le Service des finances. Il a été présenté le 29 mars 2023 lors d'une assemblée d'information tenue à la salle du conseil de l'hôtel de ville de Montréal, par Mme Catherine Roch-Hansen, chargée d'expertise et de pratique principale - processus budgétaire. Mme Roch-Hansen était accompagnée par Mme Francine Laverdière, directrice du Service des finances, et par M. Gildas Gbaguidi, directeur, budget et planification financière et fiscale.

Le document fait état du contexte budgétaire de l'agglomération de Montréal et propose des axes de réflexion sur les sujets soumis à la consultation. Il se décline en 3 parties:

- Le contexte budgétaire: présentation du processus de consultation et de la démarche du Chantier sur la fiscalité, des perspectives économiques de Montréal et des principaux postes de dépenses et de revenus;
- Le processus budgétaire: présentation du budget en cours et de l'impact des décisions sur l'équilibre budgétaire de la Ville;
- Les sujets de la consultation prébudgétaire 2024, soit:

**A- L'écofiscalité et la fiscalité.** La population de l'agglomération de Montréal était invitée à donner son avis sur l'opportunité d'implanter de nouvelles mesures écofiscales, comme la taxe kilométrique, la tarification dynamique du stationnement sur rue, la taxe sur les surfaces imperméables, la taxe sur les logements vacants et les redevances sur le développement;

**B- La revue des activités et des programmes et l'optimisation des services et des équipements.** Face à un défi budgétaire croissant, et suivant les exercices d'optimisation des dépenses réalisés au cours des dernières années, l'Administration municipale a appelé la population à se prononcer sur le niveau de

service des principales activités de la Ville, ainsi que sur les équipements et les services qui pourraient être mis en commun entre les arrondissements montréalais;

**C- L'agglomération: fiscalité et partage des compétences.** Ce volet de la consultation prébudgétaire visait surtout à encourager la participation des citoyennes et des citoyens des municipalités de l'agglomération, afin d'enrichir la discussion en cours à la Table de dialogue sur le financement et les dépenses de l'agglomération de Montréal.

Le document et la présentation peuvent être consultés sur la page dédiée à la consultation: [ville.montreal.ca.ca/consultation-prebudgetaire-2024](http://ville.montreal.ca.ca/consultation-prebudgetaire-2024).

### **3. SYNTHÈSE DES PROPOSITIONS ET DES OBSERVATIONS REÇUES**

Dans leurs travaux, les commissaires ont tenu compte des mémoires et opinions écrites reçues, des avis donnés lors des séances d'audition des opinions ainsi que des résultats du sondage.

#### **3.1 Mémoires, opinions écrites et audition des opinions**

Rappelons que la population montréalaise était invitée à se prononcer sur les axes de réflexion présentés dans le document de consultation, soit les mesures fiscales et écofiscales, la revue des activités et des programmes, ainsi que la fiscalité d'agglomération et le partage des compétences.

##### **3.1.1 Mesures fiscales et écofiscales**

La plupart des participantes et participants à la consultation prébudgétaire se sont prononcés sur une partie seulement des mesures écofiscales soumises à l'étude, correspondant à leurs propres domaines d'expertise.

Dans l'ensemble, les avis et opinions reçus soulignent la pertinence, voire l'urgence, de mettre en place des mesures écofiscales visant une transition vers une plus grande résilience des infrastructures de la Ville et la modification de comportements délétères. Plusieurs voix appellent cependant à la prudence avant d'investir des sommes importantes dans des systèmes permettant l'implantation de la taxe kilométrique ou de la tarification dynamique du stationnement sur rue, par exemple. Elles rappellent la nécessité de considérer tous les facteurs dans les études préalables, ou encore de se rabattre sur des mesures connues et testées.

Un quasi consensus se dégage des avis et des opinions reçus quant à l'échelle d'implantation des mesures écofiscales. Pour être efficaces, ces mesures doivent s'inscrire à l'échelle métropolitaine ou provinciale, et non municipale. Les participantes et participants invitent donc l'Administration municipale à se concerter avec les paliers supérieurs de gouvernement et à obtenir leur soutien financier.

Des intervenants soulignent que les mesures écofiscales doivent viser la diversification et non la simple augmentation des revenus de la Ville. La taxe sur les logements vacants, par exemple, est reçue favorablement par une majorité d'interventions, si son objectif premier est de s'assurer que le parc immobilier résidentiel demeure actif, et non de générer des revenus pour la Ville.

D'autres interventions affirment que l'Administration municipale doit se concentrer sur ses pouvoirs propres et ses services, notamment à travers le stationnement.

Des participants à la consultation soumettent d'autres mesures fiscales, en plus de celles contenues dans le document de consultation. Ainsi, des groupes proposent d'augmenter la taxe sur l'eau dans le secteur résidentiel ou non-résidentiel, d'implanter une taxe sur les boissons sucrées ou sur les panneaux publicitaires géants, ou encore d'introduire une tarification pour la collecte des matières résiduelles et d'autres services.

Alors que la ville de Montréal vit une crise du logement depuis plusieurs années, les participants à la consultation ont également suggéré des méthodes pour saisir les opportunités sur le marché immobilier, afin de développer des logements abordables et de favoriser la densification de quartiers.

### **3.1.2 Revue des activités et des programmes**

Des participants à la consultation invitent l'Administration municipale à procéder à un nouvel exercice de rationalisation des dépenses, y compris dans les salaires des employés municipaux, et à réaliser des gains d'efficacité. Ils rappellent que certaines dépenses engagées par la Ville ne relèvent pas du champ de compétence des municipalités et demandent d'obtenir des gouvernements du Québec et du Canada une pleine compensation pour les services rendus dans les fonctions qui relèvent des paliers supérieurs, notamment lors la renégociation prochaine de l'entente de partenariat entre Montréal et le gouvernement du Québec.

En matière de priorisation des services, des équipements et des infrastructures, certains avis reçus soulignent l'importance de maintenir ou de bonifier l'offre de services en matière de culture, ou encore de prévoir des montants récurrents pour assurer l'entretien et la gestion des milieux naturels et des espaces verts.

Des intervenants représentant les citoyennes et citoyens des municipalités de banlieue affirment constater que le niveau de service n'augmente pas, voire diminue dans certains secteurs, alors que les quote-parts des municipalités de banlieue augmentent plus rapidement que celle de la Ville de Montréal.

### **3.1.3 Fiscalité d'agglomération**

Des associations et des citoyens se montrent préoccupés par les quotes-parts assumées par les villes liées, dont le taux est jugé trop élevé, et par la transparence des comptes de taxes. La proposition d'envoyer des comptes de taxes distinct aux propriétaires des villes de l'agglomération de Montréal a soulevé beaucoup d'inquiétude chez ces personnes, et elles se sont prononcées contre cette idée.

Tous les avis déposés à la Commission sont disponibles sur la page consacrée à la consultation. Les présentations qui ont eu lieu lors des audiences publiques tenues les 25 et 27 avril 2023 peuvent être visionnées en différé sur la [chaîne Youtube](#) des commissions permanentes de la Ville de Montréal.

## **3.2 Faits saillants du sondage**

Le sondage, mené entre le 22 mars et le 23 avril 2023 auprès de la population de l'agglomération de Montréal, a permis d'obtenir des informations complémentaires sur les enjeux soulevés dans le document de consultation.

Près des trois quarts (71%) des personnes interrogées se disent satisfaites des services reçus par la Ville de Montréal. Cette proportion est plus élevée chez

les résidents de la ville de Montréal (73%) comparativement à ceux des autres villes de l'agglomération de Montréal (56%).

### **3.2.1 Mesures écofiscales**

La tarification dynamique du stationnement sur rue est un enjeu qui divise les personnes interrogées, puisque 48% sont en accord avec l'implantation de cette forme de tarification à Montréal, alors que 41% sont en désaccord avec cette approche. Les personnes qui ne possèdent pas de voiture (57%) sont plus nombreuses à être en accord avec ce type de tarification. Parmi les personnes en faveur, près de la moitié (47%) croient qu'elle devrait être mise en place seulement sur les artères commerciales.

Plus de la moitié (58%) des répondantes et répondants sont en désaccord avec l'implantation d'une taxe kilométrique pour les véhicules de l'agglomération de Montréal.

La moitié (51%) des répondants sont en accord avec une mesure écofiscale pour encourager les propriétaires à gérer les eaux de pluie de ruissellement depuis leur propriété. Les habitants de Montréal (53%) sont plus nombreux à être de cet avis que les habitants des autres villes de l'agglomération de Montréal (43%). Près de la moitié (41%) des personnes répondantes considèrent que la mesure devrait s'appliquer à l'ensemble des propriétés, en proportion des surfaces imperméables.

Un peu plus des deux tiers (68%) des personnes interrogées sont en accord à ce que la Ville de Montréal impose une taxe sur les logements vacants aux propriétaires d'un logement qui n'est pas considéré comme leur résidence principale ou celle d'un occupant autorisé, ou qui a été inoccupé pendant au moins six mois au cours de l'année civile précédente. La majorité (87%) des personnes répondantes sont en accord à ce que la Ville de Montréal applique des taux différents de taxe sur les logements vacants propriétés de résidents permanents et de propriétaires étrangers.



Enfin, 67% des répondantes et répondants sont en accord à ce que la Ville de Montréal implante des redevances de développement sur son territoire afin de financer les coûts de développement de nouvelles unités de logement.

### **3.2.2 Revue des services et programmes**

Les répondants au sondage jugent que la Ville de Montréal devrait revoir le niveau de service pour les activités suivantes:

- Entretien du réseau routier
- Collecte, élimination des déchets et environnement
- Sécurité publique
- Enlèvement de la neige
- Aménagement et urbanisme
- Loisirs (centres sportifs, arénas et patinoires extérieures, etc.)
- Soutien aux entreprises et aux artères commerciales
- Culture (bibliothèques, Maisons de la culture, événements culturels, etc.)
- Eau et égouts

Près des trois quarts (70%) des personnes interrogées sont en faveur de l'approche suggérée par la Ville de mettre en commun certains services, équipements et infrastructures entre les arrondissements de la Ville dans le but de faire des économies et des gains d'efficacité. Les résidents et résidentes de Montréal (71%) sont plus nombreux que ceux et celles des autres villes de l'agglomération de Montréal (61%) à être de cet avis.

Les opinions diffèrent cependant sur l'application de la mise en commun. 45% des répondantes et répondants jugent acceptable que les délais de réponse et d'accès aux services locaux (par exemple: le déneigement et les activités de loisirs) soient plus longs, si la mise en commun permet de générer des économies. 41% des répondantes et répondants ont une opinion opposée.

De même, 53% des répondantes et répondants jugent acceptable que les délais de réponse et d'accès à certains équipements ou infrastructures (par exemple: les bibliothèques et les centres sportifs) soient plus longs, si cela

permettait de générer des économies et des gains en efficacité. Toutefois, 35% des personnes interrogées trouvent cette approche inacceptable.

### **3.2.3 Fiscalité d'agglomération**

Près du tiers (28%) des propriétaires interrogés considèrent que la Ville de Montréal devrait transmettre un compte de taxes distinct à tous les propriétaires pour le financement des dépenses d'agglomération au lieu du mécanisme actuel de quotes-parts.

Les résultats du sondage sont accessibles sur la page dédiée à la consultation prébudgétaire, en français et en anglais, à [www.ville.montreal.qc.ca/consultation-prebudgetaire-2024](http://www.ville.montreal.qc.ca/consultation-prebudgetaire-2024).

## **4. CONSTATS ET RECOMMANDATIONS**

Au terme de la démarche de consultation, la Commission s'est réunie à trois reprises pour analyser la documentation et préparer ses recommandations. Dans leurs discussions, les commissaires ont soulevé les principaux aspects qui ont été abordés dans les avis et les opinions reçus.

La Commission sur les finances et l'administration souligne la participation des personnes et des organisations qui lui ont soumis un avis dans le cadre de la consultation publique Perspectives budgétaires 2024. Elle tient également à remercier le Service des finances pour son appui constant pendant ses travaux.

Les commissaires souhaitent inscrire leurs recommandations dans le continuum du Chantier sur la fiscalité, entamé en octobre 2022 par le Forum sur la fiscalité, qui a réuni des acteurs de la société civile, et en prévision du Sommet sur la fiscalité municipale, d'ici la fin de l'année 2023. Ils espèrent ainsi contribuer à la réflexion de l'Administration municipale.

Au terme de ses travaux, la Commission formule les constats et recommandations suivants à l'Administration :

### **1. Perspectives budgétaires 2024**

CONSIDÉRANT l'importance de trouver un équilibre juste, équitable et inclusif entre le maintien des infrastructures, les services à la population et les impératifs associés à l'accélération du virage écologique;

CONSIDÉRANT la nécessité de poser des gestes concrets pour limiter l'ampleur des changements climatiques, s'adapter à ceux-ci et atténuer leurs impacts, et ce, tout en rehaussant la résilience urbaine;

CONSIDÉRANT l'élaboration en cours du Plan d'urbanisme et de mobilité 2050, un document de référence qui proposera des outils innovants pour aménager le territoire et façonner la mobilité dans un contexte de transition écologique;

CONSIDÉRANT le rôle de leader de Montréal à l'échelle de l'agglomération, de la Communauté métropolitaine de Montréal et du Québec;

CONSIDÉRANT le Chantier sur la fiscalité, qui doit permettre de trouver des solutions pérennes pour assurer un financement adéquat, stable et récurrent des services municipaux;

CONSIDÉRANT les engagements adoptés par la Ville de Montréal à travers le plan stratégique Montréal 2030 pour accélérer la transition écologique, et les mesures qui en découlent;

CONSIDÉRANT que des scénarios présentant les impacts de différents ratios d'endettement sur le budget de fonctionnement de la Ville sont nécessaires pour bien appréhender la réalité budgétaire de la Ville, lors de l'étude publique du budget de fonctionnement;

CONSIDÉRANT les objectifs de la Politique de la gestion de la dette de la Ville de Montréal, dans laquelle elle détermine que le coût annuel net de la dette à la charge des contribuables ne doit pas dépasser 16 % des dépenses de fonctionnement.

La Commission recommande à l'Administration de :

- R-1.** Poursuivre une maîtrise serrée des dépenses et identifier toutes les sources d'économies possibles.
- R-2.** Assurer la soutenabilité de la dette – en maîtrisant l'endettement, en visant un ratio de la dette sur les revenus annuels de 100 % en 2027, en poursuivant les paiements au comptant et en visant les objectifs contenus dans la Politique de la gestion de la dette – et contenir le rythme des dépenses.
- R-3.** Identifier et adopter, au cours des prochaines années, des mesures d'écofiscalité susceptibles d'encourager des comportements écoresponsables et de faciliter la transition écologique de la Ville de Montréal, tout en veillant à ce que l'application de ces mesures

n'augmente pas l'écart de taxation entre les immeubles résidentiels et non résidentiels, et inciter les villes liées à mettre en place des mesures écofiscales semblables.

- R-4.** Préciser et communiquer les dépenses associées aux différents plans adoptés par la Ville, comme le Plan climat 2020-2030 et le Plan directeur de gestion des matières résiduelles de l'agglomération de Montréal 2020-2025, afin d'en faciliter la compréhension et le suivi.
- R-5.** Préciser les besoins et les budgets nécessaires en matière d'adaptation aux changements climatiques, en prévision de la mise à jour du Plan climat Montréal, prévue en 2025.
- R-6.** Présenter, à partir de l'étude publique du budget de fonctionnement 2024, des hypothèses démontrant les impacts financiers de la dette sur le budget de la Ville, selon les scénarios suivants : un ratio de 105 % des revenus annuels, 110 %, 115 %, 120 % et 125 %.
- R-7.** Déposer un portrait global détaillant les actifs, leur indice de vétusté et leur valeur de remplacement afin de mieux évaluer l'impact des décisions budgétaires et de prévoir les investissements nécessaires.

## **2. L'écofiscalité et la fiscalité: la taxe kilométrique**

CONSIDÉRANT l'augmentation constante du nombre de déplacements automobiles et de mouvements de marchandises dans l'agglomération de Montréal, qui entraîne une hausse de la pression sur le réseau routier et qui exacerbe certains enjeux de cohabitation, de sécurité et de partage des espaces publics;

CONSIDÉRANT que la proportion croissante de véhicules électriques dans le parc automobile affecte les revenus de la taxe sur les carburants, sans diminuer l'utilisation des infrastructures routières montréalaises, et que cette taxe contribue à financer le réseau de transport collectif;

CONSIDÉRANT qu'en 2019, la commission du transport de la Communauté métropolitaine de Montréal a identifié la tarification kilométrique comme étant « la plus performante du point de vue de l'efficacité et de l'efficience, de l'équité fiscale et de la capacité de financement du transport collectif sur le territoire de l'Autorité de transport régional métropolitain »;

CONSIDÉRANT que la Communauté métropolitaine de Montréal a lancé une étude de faisabilité d'un système de tarification kilométrique afin de financer le transport collectif dans le Grand Montréal, et que cette étude contiendra une proposition de modèle technologique, de structure de gestion et des calculs des impacts économiques;

CONSIDÉRANT les obstacles à résoudre avant la mise en place d'une taxe kilométrique sur les plans de la réglementation, de la logistique et de l'acceptabilité sociale;

CONSIDÉRANT que, d'après l'Alliance Transit, un consensus s'est établi chez les experts selon lequel le gouvernement du Québec serait le palier gouvernemental le plus apte à gérer la tarification kilométrique;

CONSIDÉRANT que, dans un contexte d'équité territoriale, certains quartiers n'ont pas accès à une offre de transport en commun efficace et que ce sont souvent les personnes moins nanties qui habitent les zones moins bien desservies par le transport collectif.

La Commission recommande à l'Administration de :

**R-8.** Prendre en compte et analyser les résultats de l'étude en cours à la Communauté métropolitaine de Montréal, en vue de statuer sur l'implantation d'une taxe kilométrique, qui pourrait se substituer à l'actuelle taxe sur les carburants, et qui serait possiblement appliquée par le gouvernement du Québec.

### **3. L'écofiscalité et la fiscalité : la tarification dynamique du stationnement sur rue**

CONSIDÉRANT la proportion de l'espace public consacrée au stationnement, qui engendre à la fois des coûts importants pour les municipalités (entretien, surveillance) et des bénéfices, en permettant l'accès aux commerces locaux;

CONSIDÉRANT que la mauvaise gestion de l'offre de places de stationnement peut créer de la congestion de ratissage (recherche d'un espace);

CONSIDÉRANT que la tarification du stationnement peut agir comme levier dans l'atteinte des objectifs d'urbanisme et de mobilité durable de la Ville;

CONSIDÉRANT que des mécanismes d'équité doivent être considérés pour ne pas pénaliser indûment les groupes les moins aptes à s'adapter aux mesures écofiscales et pour s'assurer d'une meilleure disponibilité des alternatives;

CONSIDÉRANT la Politique de stationnement de la Ville de Montréal, adoptée en 2016, et le Document d'orientations 2023-2025, qui détaille les attentes de la Ville envers l'Agence de mobilité durable.

La Commission recommande à l'Administration de :

**R-9.** Analyser l'introduction de la tarification dynamique du stationnement sur les artères commerciales et à proximité des autres pôles générateurs de déplacements, afin de favoriser l'équité entre les utilisateurs et de stimuler la vitalité commerciale locale.

**R-10.** Considérer, dans cette analyse, la tarification équitable des bornes électriques.

#### **4. L'écofiscalité et la fiscalité : la taxe sur les surfaces imperméables**

CONSIDÉRANT le déficit d'entretien du réseau d'aqueduc et d'égout de la Ville de Montréal et le volume d'eau collecté par les systèmes d'évacuation municipaux des eaux usées, qui sont souvent surchargés lors d'événements météorologiques extrêmes;

CONSIDÉRANT que de plus en plus de municipalités au Québec exigent le traitement d'une partie des eaux pluviales sur les terrains privés afin de réduire la pression sur le système d'égout.

La Commission recommande à l'Administration de :

- R-11.** Encourager la gestion des eaux de pluie sur le domaine privé en adoptant des mesures écofiscales, qui bénéficient aux propriétaires ayant implanté des mesures de rétention des eaux pluviales.
- R-12.** Étudier la mise en place d'une taxe sur les grandes surfaces imperméables, qui serait d'abord déployée aux secteurs commercial, institutionnel et industriel, ainsi qu'au secteur résidentiel possédant des surfaces imperméabilisées de plus de 5 000 pi<sup>2</sup> ou 465 m<sup>2</sup>.

#### **5. L'écofiscalité et la fiscalité : la taxe sur les logements vacants**

CONSIDÉRANT que le nombre de logements vacants a des conséquences importantes sur la disponibilité et l'état des logements ainsi que sur la dynamique des quartiers, et qu'il peut contribuer à augmenter les pressions sur l'étalement urbain;

CONSIDÉRANT qu'une taxe sur les logements vacants a été implantée à Vancouver et dans d'autres zones urbaines de la Colombie-Britannique, ainsi



qu'à Toronto et à Ottawa, où il s'agit d'un outil identifié par la Ville pour contrer la crise du logement abordable;

CONSIDÉRANT qu'une taxe sur les logements vacants pourrait encourager les propriétaires à entretenir, à occuper et à louer leurs propriétés, ce qui permettrait d'augmenter l'offre de logements.

La Commission recommande à l'Administration de :

**R-13.** Analyser la possibilité d'imposer une taxe sur les logements vacants.

## **6. Financer le développement**

CONSIDÉRANT les besoins croissants en matière d'habitation, de transport collectif et actif et de mise à niveau des infrastructures routières et des infrastructures de l'eau;

CONSIDÉRANT le déficit d'entretien d'actifs accumulé de certaines infrastructures de l'agglomération de Montréal, comme celles de l'eau, des transports collectifs, du réseau routier, et les besoins sans cesse croissants en protection et en maintien d'actifs, en modernisation et en réduction du déficit d'entretien;

CONSIDÉRANT les secteurs disponibles pour le développement et la densification, pour lesquels d'importants coûts de décontamination, d'aménagements urbains et de requalification foncière doivent être consacrés;

CONSIDÉRANT les négociations à venir pour renouveler l'entente de partenariat entre la Ville de Montréal et les municipalités et le gouvernement du Québec.

La Commission recommande à l'Administration de :

- R-14.** Obtenir du gouvernement du Québec, lors des négociations entourant l'entente de partenariat entre la Ville de Montréal et le gouvernement du Québec, un programme de transfert municipal comprenant un volet en habitation inclusive et en transport collectif, et un pacte de développement pour soutenir l'aménagement urbain et la requalification foncière.
- R-15.** Adopter une stratégie d'augmentation de la richesse foncière en identifiant des secteurs potentiels de développement, en établissant des niveaux de densité optimale, en accélérant les délais de traitement des demandes et des autorisations ainsi qu'en planifiant les investissements nécessaires dans les infrastructures pour favoriser la réalisation de projets et la création de milieux de vie complets.

## **7. La revue des activités et des programmes**

CONSIDÉRANT la revue des activités et des programmes entreprise par l'Administration municipale depuis plusieurs années, et qui vise à garantir l'adéquation des activités de la Ville de Montréal avec sa mission de base, ses champs de compétence, son plan stratégique 2030 et ses autres priorités organisationnelles;

CONSIDÉRANT que l'Administration municipale affirme être à la recherche constante d'une meilleure gestion des ressources actuelles afin de générer des économies récurrentes;

CONSIDÉRANT l'importance de maintenir l'offre de services en matière de culture et de prévoir un rattrapage dans le financement des équipements culturels.

La Commission recommande à l'Administration de :

- R-16.** Analyser la mise en commun des services, des équipements et des infrastructures entre les arrondissements, dans une optique de réduire les dépenses.
- R-17.** Considérer le lancement d'un chantier sur la situation et les perspectives des infrastructures culturelles montréalaises (les lieux de création, de diffusion et les équipements subventionnés).
- R-18.** Analyser le potentiel et la faisabilité d'appliquer une taxe sur les panneaux d'affichage géants, sans exclure d'éventuels retraits de ces dispositifs publicitaires. Basée sur le principe du pollueur-payeur, les revenus de cette taxe pourraient, par exemple, être utilisés pour constituer un fonds de réserve qui répondrait à certains besoins du milieu culturel montréalais, pour qui la relance post-pandémie est particulièrement difficile.

\*\*\*\*\*

Les recommandations ont été adoptées à l'unanimité lors de l'assemblée publique qui s'est tenue le 22 juin 2023, à l'exception des recommandations 1, 3 et 16 pour lesquelles MM. Alan DeSousa et Laurent Desbois ont exprimé leur dissidence, et des recommandations 8, 12, 13 et 18, pour lesquelles MM. Georges Bourelle et Alex Bottausci ont exprimé leur dissidence.

## **CONCLUSION**

Les commissaires expriment leur reconnaissance envers toutes les personnes et tous les organismes qui leur ont soumis un avis dans le cadre de cet exercice.

Les commissaires remercient l'équipe du Service des finances pour son soutien et son expertise tout au long du mandat, et en particulier les personnes dont les noms sont présentés en annexe.

Conformément au Règlement sur les commissions permanentes du conseil municipal (06-009), le présent rapport peut être consulté à la Division du soutien aux commissions permanentes, aux conseils consultatifs et au Bureau de la présidence du conseil, de même que sur la page internet des commissions permanentes : [montreal.ca/sujets/commissions-permanentes](http://montreal.ca/sujets/commissions-permanentes).

## ANNEXE 1 : Le mandat de la Commission



---

### Extrait authentique du procès-verbal d'une assemblée du conseil municipal

---

Assemblée ordinaire du lundi 28 mai 2018 Séance tenue le 29 mai 2018	Résolution: CM18 0710
---	-----------------------

#### **Motion de l'opposition officielle pour que Montréal mette en place des consultations prébudgétaires annuelles**

Attendu que le budget 2018 de la Ville de Montréal représente plus de cinq milliards quatre cent soixante-dix millions de dollars et que le Programme triennal d'immobilisations (PTI) 2018-2020 prévoit des investissements de six milliards trois cent quatre-vingt-trois millions de dollars;

Attendu que le budget et le PTI sont des documents centraux en démocratie municipale, puisqu'ils représentent et concrétisent les engagements de la Ville envers ses citoyens, en plus de définir les priorités et les orientations qui sont données à la prestation des services publics;

Attendu que les gouvernements du Québec et du Canada mènent depuis plusieurs années des consultations prébudgétaires et qu'ils reconnaissent la contribution déterminante des citoyens dans leurs choix d'orientations en vue de la préparation de leur budget annuel;

Attendu que certains arrondissements, notamment Le Plateau-Mont-Royal et Le Sud Ouest, tiennent déjà des consultations auprès des citoyens dans le cadre de l'élaboration de leur budget d'arrondissement;

Attendu que la mise en place de consultations prébudgétaires annuelles à la Ville de Montréal permettra d'améliorer la participation des citoyens et des organismes de la société civile à la vie démocratique municipale et de consolider la culture de la transparence à la Ville de Montréal;

Attendu que lors de l'étude du budget 2018, la Commission sur les finances et l'administration (CFA) a recommandé unanimement en 2018 que l'administration consulte en amont de la préparation de son budget l'Association des municipalités de banlieues, la CFA ainsi que la Table des maires d'arrondissement sur ses orientations, priorités et prévisions budgétaires (R-2, R-3 et R-4);

Attendu qu'une telle consultation annuelle offrira une occasion pour échanger avec la population, connaître ses priorités et faire émerger de nouvelles idées et qu'il est souhaitable que la population ne soit pas prise par surprise lors de la publication d'un budget par l'administration municipale;

Attendu que lors d'une telle consultation plusieurs acteurs économiques et sociocommunautaires montréalais auront l'occasion d'apporter une contribution unique et pertinente à l'élaboration du budget de la Ville;

Il est proposé par M. Lionel Perez

appuyé par M. Frantz Benjamin

- 1- que le conseil municipal mandate la Commission sur les finances et l'administration de mener dès cette année et annuellement une consultation prébudgétaire publique et en ligne à laquelle les citoyens, les partenaires de la société civile et les élus sont conviés afin de recueillir les idées et les suggestions des Montréalais en vue de l'élaboration du budget et du Programme triennal d'immobilisations (PTI) de l'année subséquente;
- 2- que la Commission dépose chaque année son rapport au conseil municipal lors de la séance du mois de septembre.

---

Un débat s'engage.

---

À 16 h 04, la présidente du conseil, Mme Cathy Wong, reprend le fauteuil présidentiel.

Il est proposé par M. Benoit Dorais

appuyé par M. François Limoges

d'apporter les amendements suivants à l'article 65.02 :

- 1- De supprimer au 7<sup>e</sup> « Attendu » les mots « et qu'il est souhaitable que la population ne soit pas prise par surprise lors de la publication d'un budget par l'administration municipale »;
- 2- D'ajouter un 9<sup>e</sup> « Attendu » qui se lit comme suit :  
« Attendu que, d'ici le mois de septembre 2018, la charge de travail de la Commission sur les finances et l'administration est déjà importante, notamment avec l'étude du rapport du Vérificateur général »;
- 3- De supprimer dans le 1<sup>er</sup> « Résolu » les mots « dès cette année » et « et en ligne »;
- 4- De remplacer dans le 2<sup>e</sup> « Résolu » le mot « septembre » par le mot « juin ».

---

Un débat s'engage sur la proposition d'amendement des conseillers Dorais et Limoges.

---

Le chef de l'opposition officielle accueille favorablement la proposition d'amendement des conseillers Dorais et Limoges et il souhaite ajouter son nom à titre d'appuyeur.

La présidente du conseil, Mme Cathy Wong, met aux voix la proposition d'amendement des conseillers Dorais, Limoges et Perez et la déclare adoptée à l'unanimité.

La présidente du conseil cède la parole au chef de l'opposition officielle, M. Lionel Perez afin qu'il exerce son droit de réplique.

La présidente du conseil met aux voix l'article 65.02, tel qu'amendé et le déclare adopté à l'unanimité, et il est

RÉSOLU

en conséquence.

65.02

/cb

Valérie PLANTE

---

Mairesse

Yves SAINDON

---

Greffier de la Ville

(certifié conforme)

---

Yves SAINDON  
Greffier de la Ville

Signée électroniquement le 4 juin 2018

## **ANNEXE 2 : Rapport minoritaire de l'Opposition officielle**



# Rapport minoritaire

## de l'Opposition officielle

Commission sur les finances et  
l'administration de la Ville de Montréal  
**Consultation prébudgétaire 2024**

AOÛT 2023

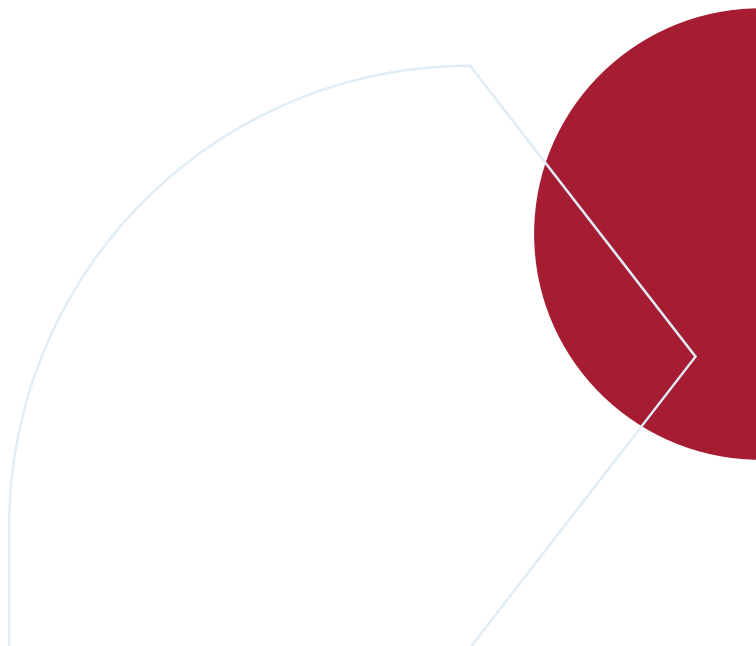


Ce rapport prébudgétaire 2024 a pour objectif de **remédier** aux défis financiers de la Ville de Montréal sous l'administration Plante. L'Opposition officielle propose des solutions pour **remonter** la trajectoire fiscale.



# Table des matières

- 03** Introduction
- 05** Les Montréalais-es méritent une vraie consultation prébudgétaire
- 07** L'administration Plante creuse la tombe financière de Montréal
- 09** Les arrondissements : acteurs centraux des services de proximité
- 12** De nouvelles mesures fiscales et écofiscales, oui, mais pas à tout prix
- 15** Analyse des mesures écofiscales proposées
- 18** Conclusion
- 19** Annexe



# Introduction

Pour une cinquième année consécutive, la Commission sur les finances et l'administration de la Ville de Montréal mène un processus de consultation prébudgétaire auprès de la population de l'agglomération afin de connaître leurs opinions sur divers enjeux de nature budgétaire.



La consultation prébudgétaire 2024 est lancée dans un contexte économique difficile. La Ville de Montréal cumule une dette nette à la charge des contribuables de plus de 6,5 milliards de dollars. Les dépenses ont continué à croître. **Le budget de fonctionnement frôle les 7 milliards de dollars, soit 1 milliard de plus depuis l'arrivée au pouvoir de l'administration Plante en 2017.** Pour cette même période, l'effectif total de la Ville a augmenté de 2 376,9 années-personnes. Conséquemment, la masse salariale a explosé.

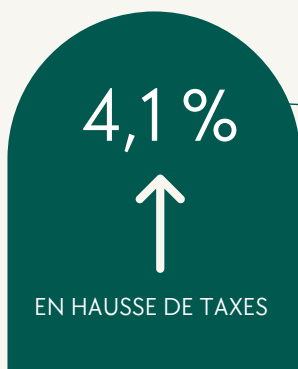
Dans ce contexte, l'administration Plante cherche de nouveaux revenus. Pour pallier les besoins immédiats, elle a imposé la plus importante hausse de taxes municipales depuis 2011, soit 4,1 % pour les immeubles résidentiels. Une hausse de 2,9 % a été imposée aux immeubles non résidentiels. À cette augmentation faramineuse, le fardeau financier des contribuables montréalais a été alourdi par l'ajustement du rôle d'évaluation, ce qui a eu pour effet d'augmenter les valeurs mobilières de façon exponentielle.

L'équipe d'Ensemble Montréal participe chaque année aux consultations, et ce, avec un grand intérêt et un souci du détail. À travers les années, nos commissaires ont grandement contribué à alimenter les débats et les recommandations, notamment en déposant un mémoire lors des consultations prébudgétaires de 2020 et un rapport minoritaire en 2021 et 2022.

Au fil des années, un constat s'impose : **les consultations prébudgétaires, telles que proposées par l'administration de Projet Montréal, cherchent de moins en moins à consulter la population, mais plutôt à imposer un agenda politique sous le couvert de consultations.** À notre avis, le but et les objectifs de l'exercice de consultations prébudgétaires devraient être révisés afin de permettre une atteinte de la satisfaction citoyenne en matière de participation publique.

L'équipe d'Ensemble Montréal soutient plusieurs des recommandations proposées par la Commission, mais elle désire aborder certains enjeux des recommandations proposées et apporter une dissidence à d'autres.

L'administration Plante a **imposé** la plus importante hausse de taxes municipales depuis 2011, soit **4,1 %** pour les immeubles résidentiels.



# Les Montréalais-es méritent une vraie consultation prébudgétaire

Dans son rapport minoritaire 2022, notre équipe a salué les améliorations apportées aux consultations afin d'offrir un processus moins dirigé. Malheureusement, cette année, force est de constater que l'administration est retombée dans ses mauvaises habitudes et propose des questions orientées, principalement concentrées sur l'écofiscalité et la centralisation des services, des équipements et des infrastructures.

Tout comme nous l'avons souligné dans notre rapport minoritaire portant sur la consultation prébudgétaire 2022, les résultats des sondages présentent une surreprésentation de certains segments sociodémographiques et une surreprésentation de certaines positions. Le portrait démographique du sondage non-représentatif le montre bien : 75 % des répondants ont un niveau de scolarité universitaire, 41 % d'entre eux ont un revenu familial de 100 000 \$ et plus. D'autre part, les répondants résident principalement dans des arrondissements centraux de la Ville de Montréal. Cinq arrondissements, c'est-à-dire Rosemont—La-Petite-Patrie, Ville-Marie, Villieray—Saint-Michel—Parc-Extension, Mercier—Hochelaga-Maisonneuve et Le Plateau-Mont-Royal, représentent au total 59 % du lieu de résidence des répondants. La très grande majorité des répondants au sondage non-représentatif (71%) sont des propriétaires. Il s'agit d'une disproportion importante alors que seuls 36% des ménages montréalais sont occupés par des propriétaires, selon les données du recensement de 2021 effectué par Statistique Canada.

Cette différence entre les répondants du sondage représentatif et ceux du sondage non représentatif s'observe à quelques reprises. Prenons deux exemples pour illustrer ce constat. À la question portant sur la satisfaction globale à l'égard des services offerts par la Ville de Montréal, 71 % des répondants du sondage représentatif se disent satisfaits des services offerts contre seulement 55 % des répondants du sondage non représentatif. En ce qui concerne la proposition d'une mesure écofiscale pour gérer le ruissellement des eaux pluviales, seuls 35 % des répondants du sondage représentatif sont en désaccord, contre 46 % des répondants du sondage non représentatif.

La participation citoyenne inquiète aussi les commissaires d'Ensemble Montréal. De nouveau, le nombre de mémoires déposés à la Commission et le nombre de répondants ne permettent pas de conclure que la consultation prébudgétaire atteint sa cible en matière de participation publique. On compte quatre mémoires supplémentaires par rapport à l'année dernière, mais cela reste en deçà des années 2020, 2021 et 2022.

**La Vérificatrice générale de la Ville de Montréal a, elle aussi, suggéré des améliorations au processus de consultation prébudgétaire.** Dans son rapport annuel de 2022, elle note une confusion relative à la portée de la consultation. Ainsi, elle recommande « de bonifier le document de consultation [...] et permettre d’adresser les enjeux budgétaires significatifs. »<sup>1</sup>

**La Vérificatrice générale propose aussi de « s’assurer qu’elle a pour objectif de sonder le niveau de satisfaction des citoyennes et citoyens quant aux infrastructures de la Ville. »**<sup>2</sup>

Bien entendu, Ensemble Montréal appuie ces constats et encourage l’administration à appliquer ces recommandations.

Finalement, Ensemble Montréal s’étonne de l’ajout de plusieurs recommandations portant sur des idées amenées par des organismes ou des groupes de pression alors que les citoyens n’ont jamais été consultés sur ces questions. Plusieurs recommandations sont directement tirées des mémoires présentés. Ces idées, qui peuvent par ailleurs être très bonnes, doivent être soumises à la population montréalaise si l’on souhaite prétendre qu’elles ont été proposées dans le cadre de la consultation prébudgétaire.



---

1. Bureau du vérificateur général de la Ville de Montréal, «Rapport de la vérificatrice générale de la Ville de Montréal 2022», mai 2023, 47, URL [https://bvgmtl.ca/wp-content/uploads/2023/05/RA\\_2022\\_FR\\_Complet-1.pdf](https://bvgmtl.ca/wp-content/uploads/2023/05/RA_2022_FR_Complet-1.pdf).

2. Bureau du vérificateur général de la Ville de Montréal, «Rapport de la vérificatrice générale de la Ville de Montréal 2022», 36.

# L'administration Plante **creuse** la tombe financière de Montréal

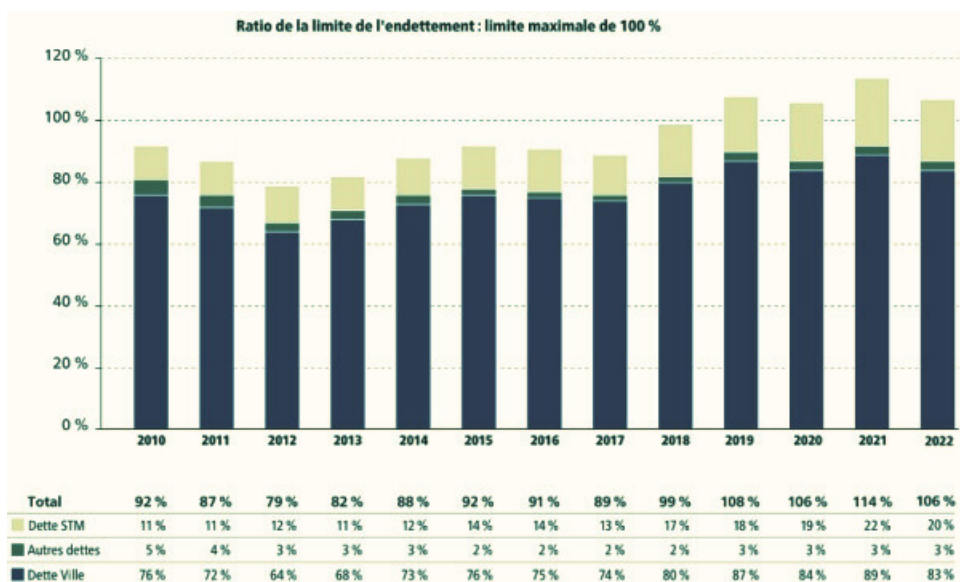
La Ville de Montréal est confrontée à l'essoufflement de son modèle de financement et à la nécessité d'agir sur une plus grande multitude d'enjeux. Face à ce contexte, une prudence devrait normalement être priorisée par l'administration municipale afin d'assurer la pérennité des activités de fonctionnement et d'éviter l'alourdissement du fardeau fiscal des résidents. Malheureusement, l'équipe de Valérie Plante utilise la voie inverse. Les finances de la métropole sont mises à mal : les dépenses s'accroissent et les dépassements de coûts s'accumulent sous l'administration actuelle.



**Les dépenses de fonctionnement de la Ville de Montréal ont augmenté de près de 1,3 G\$ en six ans sous l'administration Plante.** En comparaison, pour la même durée, l'augmentation des dépenses entre les budgets de 2012 et de 2017 s'établissait à 840 M\$. Pour l'illustrer autrement, en seulement cinq années au pouvoir, Valérie Plante a fait croître les dépenses de fonctionnement de la Ville de Montréal d'une même ampleur que pour la période s'échelonnant de 2006 à 2017.

**Depuis l'arrivée de l'administration Plante, la Ville de Montréal dépense plus que sa capacité de payer.** Le ratio de la limite de l'endettement a dépassé la limite maximale de 100 % que Montréal doit normalement respecter : 108 % en 2019, 106 % en 2020, 114 % en 2021 et 106 % en 2022.





**L'administration Plante ne prévoit pas ramener ce ratio sous la limite maximale de 100 % avant 2027.** Pourtant, la *Politique de gestion de la dette de la Ville de Montréal* prévoit de limiter le niveau de sa dette directe et indirecte nette à 100 % de ses revenus annuels afin de contrôler l'évolution de sa dette. La mairesse Plante déroge de la *Politique de gestion de la dette*. À deux reprises, Projet Montréal a voté en faveur d'une dérogation de la limite d'endettement maximale.

À tout cela s'ajoutent les incessants dépassements de coûts que Montréal subit depuis l'arrivée en poste de Valérie Plante : l'unité d'ozonation, la restauration de l'hôtel de ville, le centre de biométhanisation de Montréal-Est et le centre de transport Bellechasse en sont des exemples.

Pour toutes ces raisons, Ensemble Montréal ne peut appuyer la recommandation R-1.

Évidemment, l'Opposition officielle souhaite que les finances publiques soient sainement gérées et maîtrisées. Malheureusement, ce n'est actuellement pas le cas. L'utilisation du mot «poursuivre» est, à nos yeux, un artifice. Comme mentionné précédemment, l'administration Plante déroge de sa *Politique de la gestion de la dette*.

Les dépenses inscrites au budget de fonctionnement ont augmenté de plus d'un milliard de dollars en à peine six ans sous la gouverne de Projet Montréal. L'administration n'a pas non plus d'objectifs clairs afin de ralentir l'évolution des effectifs et de limiter l'augmentation de la masse salariale à la Ville de Montréal. L'effectif total à la Ville de Montréal a augmenté de 2 376,9 années-personnes depuis que Projet Montréal est au pouvoir.

Relativement à la R-6, nous sommes en faveur d'une analyse de ces scénarios, mais tous les efforts de l'administration devraient être concentrés à la réduction du ratio d'endettement et à l'atteinte d'un ratio maximal de 100 %.

## Les arrondissements : acteurs centraux des services de proximité

Les arrondissements jouent un rôle primordial : assurer les services de proximité aux Montréalais-es. Ils sont garants de la protection de la démocratie locale et permettent une intégration des souhaits, des idées et des préoccupations des citoyens dans l'élaboration des services municipaux.



L'efficacité municipale de Montréal repose sur la capacité des arrondissements à s'adapter rapidement aux réalités locales. Chaque arrondissement oriente ses services et l'accès à ses infrastructures et équipements selon sa réalité propre, ce qui représente l'une des grandes forces de notre ville. Le rapport de la Commission recommande **d'«analyser la mise en commun des services des équipements et des infrastructures entre les arrondissements, dans une optique de réduire les dépenses»**. Pour les raisons suivantes, Ensemble Montréal ne peut soutenir cette recommandation (R-16).

### Mutualisation des services, des équipements et des infrastructures

En 2022, l'Opposition officielle a collaboré avec l'administration Plante afin de permettre à la Ville d'exercer les pouvoirs liés au matériel roulant relevant de la compétence des arrondissements. Cette décision a eu des conséquences dans certains arrondissements, qui ont vu leurs services aux citoyens être affectés. Les bénéfices de cette mutualisation et de cette optimisation n'ont toujours pas été démontrés. Plus encore, le processus de mise en place de cette mutualisation a des répercussions concrètes pour les arrondissements. Lorsque des arrondissements souhaitent se prémunir de matériel supplémentaire ou remplacer un équipement en attente de réparation mécanique dans un atelier du SMRA, ils doivent déboursier, de leur poche, des sommes importantes afin de louer à court terme du matériel roulant pour offrir les services de base.

La Ville-Centre doit encore prouver que la mutualisation permet de réduire les dépenses à l'échelle de la métropole. De plus, la réduction des dépenses, quoique louable, ne doit pas se faire au détriment des services aux résidents et de l'autonomie des arrondissements. Une mise en commun des services, des équipements et des infrastructures entraîne une diminution du pouvoir d'action des arrondissements et nuit à la démocratie locale.

Selon Ensemble Montréal, l'administration Plante doit prouver aux arrondissements, à l'aide de données statistiques, de modèles prévisionnels et d'un argumentaire solide que la mutualisation permet d'épargner, d'accroître l'efficacité et d'améliorer les services aux citoyens.

Sans une plus-value évidente, le conseil municipal ne devrait pas imposer, par l'usage de l'article 85.5 de la *Charte de la Ville de Montréal*, une mutualisation. L'utilisation de l'article 85 devrait prévaloir. Les arrondissements qui voient un intérêt ou un bénéfice à mutualiser leurs équipements, leurs services et leurs infrastructures peuvent le faire de gré à gré.

## Financement des arrondissements

Comme les arrondissements jouent un rôle important dans l'octroi de services de proximité aux citoyens, ils devraient normalement recevoir un financement tout aussi important. Depuis la fusion des municipalités en 2002, la problématique du financement des arrondissements a été décriée à maintes reprises. Comme le soulignait CIRANO en 2012 dans son rapport portant sur le financement des arrondissements, le principal objet de litige entre les arrondissements et la Ville est, depuis la fusion, le sous-financement.<sup>3</sup>

En 2014, après avoir consulté l'ensemble des arrondissements, la Ville de Montréal a réformé leur financement en révisant notamment leurs responsabilités respectives et celles de la Ville ainsi que les critères de détermination des budgets. La réforme a pallié plusieurs problèmes rencontrés par la Ville de Montréal et ses arrondissements, mais des efforts supplémentaires doivent être faits.



---

3. Meloche, Jean-Philippe et François Vaillancourt, «Le financement des arrondissements de Montréal : constats, principes et options», CIRANO, juin 2012, 28 URL <https://cirano.qc.ca/files/publications/2012RP-11.pdf>

Pour Ensemble Montréal, le principal enjeu demeure le financement de la Ville-Centre : l'indexation de ses transferts, établie à 2 %, est insuffisante pour répondre aux nombreux défis des arrondissements, tels que les infrastructures désuètes, la croissance démographique et l'inflation.

En 2023, l'indexation des transferts est passée de 1 % à 2 %. Cette augmentation ne répond pas aux besoins des arrondissements. En particulier, ceux-ci sont confrontés à des hausses des coûts de rémunération et à une masse salariale grandissante découlant des nouvelles conventions collectives signées.

Ensemble Montréal a déjà demandé à l'administration Plante un financement à la hauteur des besoins des arrondissements en novembre 2022. À ce moment-là, les manques à gagner pour plusieurs arrondissements de notre équipe représentaient des défis de taille. En tout, les manques à gagner s'élevaient en 2023 à 2,5 M\$ pour Montréal-Nord, à 2,8 M\$ pour Saint-Léonard, à 785 150 \$ pour Outremont, à 6,3 M\$ pour Saint-Laurent et à 1,5 M\$ pour Pierrefonds-Roxboro. Les arrondissements d'Ensemble Montréal ne sont pas les seuls à éprouver ces difficultés. Des arrondissements de Projet Montréal, notamment Mercier-Hochelaga-Maisonneuve<sup>4</sup> et Le Plateau-Mont-Royal,<sup>5</sup> nomment aussi des enjeux budgétaires et une difficulté à assurer le même niveau de services face à la hausse des coûts.

Pour pallier ce manque à gagner, les arrondissements n'ont d'autre choix que d'augmenter les taxes locales, de piger dans les surplus ou de réduire les services offerts. Les résidents des arrondissements sont directement impactés par cet enjeu.



---

4. Mercier-Hochelaga-Maisonneuve, «Budget 2023», octobre 2022, 26, URL [https://portail-m4s.s3.montreal.ca/pdf/presentation\\_budget\\_et\\_pdi\\_mhm-2023.pdf](https://portail-m4s.s3.montreal.ca/pdf/presentation_budget_et_pdi_mhm-2023.pdf)

5. Le Plateau-Mont-Royal, «Budget de fonctionnement 2023», octobre 2022, 5, URL [https://portail-m4s.s3.montreal.ca/pdf/pmr\\_presentation\\_budget\\_2023\\_4\\_oct\\_22.pdf](https://portail-m4s.s3.montreal.ca/pdf/pmr_presentation_budget_2023_4_oct_22.pdf)

## De nouvelles mesures fiscales et écofiscales, oui, mais pas à tout prix

En finance, deux stratégies principales permettent d'équilibrer un budget : diminuer les dépenses ou accroître les revenus. Évidemment, depuis le premier jour de son mandat, **l'administration Plante est incapable de gérer adéquatement ses dépenses**. Elle envisage donc de nouveaux revenus. De nouvelles mesures fiscales et écofiscales ont été centrales à la démarche de la consultation prébudgétaire 2024. De nombreuses recommandations de la Commission proposent d'étudier ces mesures (R-3, R-8, R-9, R-10, R-11, R-12, R-13, R-18).

L'idée de mettre en place une taxe sur les grandes surfaces imperméables et une taxe sur les logements vacants est intéressante et mérite une réflexion attentive. Ensemble Montréal avait d'ailleurs proposé des mesures similaires en 2021. D'autres villes canadiennes ont commencé à introduire ces mesures. Montréal, en tant que cheffe de file environnementale, doit emboîter le pas.

Cependant, l'Opposition officielle est d'avis que l'introduction de ces mesures écofiscales doit respecter quatre principes. Les commissaires de Projet Montréal ont catégoriquement refusé de considérer des mesures écofiscales à coût nul. Par conséquent, Ensemble Montréal ne peut soutenir la troisième recommandation (R-3).





## 1. Les mesures écofiscales ne doivent pas alourdir la charge fiscale des contribuables

Les Montréalais-es ont subi en 2023 la plus importante hausse de taxes municipales depuis 2011, soit 4.1 % pour les immeubles résidentiels. Cette hausse s'ajoute à la pression financière qui s'abat sur le portefeuille des contribuables, alors que l'Indice des prix à la consommation a augmenté de 6.8 %, la montée la plus élevée depuis 1982.<sup>6</sup> En avril 2023, cette hausse était chiffrée à 4.4 %.<sup>7</sup> Dans la région métropolitaine de Montréal, le taux d'inflation annuel s'établissait à 5.8 % en avril 2023 et le prix des aliments avait augmenté de 9.3 % par rapport à 2022.

Cette pression financière a des impacts bien réels à Montréal : le nombre de faillites d'entreprises et le taux d'inoccupation des espaces à bureaux ont augmenté dans les dernières années, alors que les investissements en construction et les mises en chantier résidentielles ont drastiquement diminués.<sup>8</sup>

Les contribuables résidentiels et non résidentiels sont confrontés à un contexte financier instable et difficile. L'ajout de mesures écofiscales ne doit pas alourdir cette pression financière. Elles doivent plutôt servir à diversifier les sources de revenus de la Ville de Montréal et à diminuer la dépendance aux taxes foncières. Ainsi, au fur et à mesure que ces mesures sont introduites, les Montréalais-es devraient bénéficier d'allègements fiscaux pour balancer les coûts de ces mesures.



## 2. L'écart fiscal entre les immeubles résidentiels et non résidentiels ne doit pas s'accroître

La Ville de Montréal a annoncé en 2019 une stratégie de réduction de l'écart du fardeau fiscal entre les immeubles résidentiels et non résidentiels. Pourtant, comme nous l'avons souligné dans notre rapport minoritaire portant sur l'étude du budget 2023, Montréal est encore la ville canadienne où le ratio moyen entre les taxes résidentielles et non résidentielles est le plus élevé.

L'introduction des mesures d'écofiscalité doit s'inscrire dans l'objectif de réduire le ratio de moyen entre les taxes résidentielles et non résidentielles. Nous saluons l'ajout, à la recommandation R-3, de ce principe.

6. Statistique Canada, «Indice des prix à la consommation : revue annuelle, 2022», janvier 2023, URL <https://www150.statcan.gc.ca/n1/daily-quotidien/230117/dq230117b-fra.htm>

7. Statistique Canada, «Indice des prix à la consommation, avril 2023», mai 2023, URL <https://www150.statcan.gc.ca/n1/daily-quotidien/230516/dq230516a-fra.htm>

8. Service du développement économique de la Ville de Montréal, «Indicateurs clés de l'économie 19 mai 2023», mai 2023, URL [http://ville.montreal.qc.ca/pls/portal/docs/PAGE/MTL\\_STATS\\_FR/MEDIA/DOCUMENTS/INDICATEURS%20S%C9LECTIONN%C9S\\_19%20MAI%202023.PDF](http://ville.montreal.qc.ca/pls/portal/docs/PAGE/MTL_STATS_FR/MEDIA/DOCUMENTS/INDICATEURS%20S%C9LECTIONN%C9S_19%20MAI%202023.PDF)



### 3. L'introduction des mesures d'écofiscalité doit se faire à coût nul

Comme nous l'avons souligné un peu plus haut, l'objectif de l'introduction des mesures d'écofiscalité doit être de diversifier les revenus de la Ville de Montréal et de réduire notre dépendance aux taxes foncières. Ajoutons que ces mesures s'inscrivent dans une volonté de lutter contre les changements climatiques, de favoriser des comportements écoresponsables et de soutenir la Ville dans ses efforts d'adaptation.

Conséquemment, ces mesures écofiscales devraient servir à atteindre ces objectifs. Les revenus engrangés ne devraient donc pas servir à enrichir la Ville de Montréal. Plutôt, ces revenus devraient être investis dans la lutte contre les changements climatiques ou directement aux services aux citoyens.

Dans cette optique, nous encourageons l'administration Plante à considérer des mesures incitatives plutôt que dissuasives. Plusieurs instruments économiques incitatifs existent, notamment des subventions, des crédits et des exonérations de taxes municipales. Cette manière de faire est avantageuse pour tous. Elle favorise l'adoption volontaire de comportements écoresponsables chez les citoyens et les acteurs économiques, réduit les coûts d'adoption de comportements écoresponsables pour les contribuables...<sup>9</sup> Évidemment, des coûts importants peuvent être associés à ces mesures incitatives, mais ceux-ci diminuent drastiquement lorsque les incitatifs sont jumelés aux mesures dissuasives.



### 4. L'adhésion citoyenne repose sur la transparence

La réussite de l'introduction des mesures écofiscales s'appuie sur l'acceptabilité sociale. Afin que les Montréalais-es adhèrent à ces mesures, la Ville de Montréal doit être claire et transparente sur l'utilisation des revenus engrangés. L'objectif de ces mesures doit aussi être expliqué. Les contribuables auront des questions et certains douteront de la nécessité de ces mesures. Il importe que la Ville soit en capacité de soutenir ces dernières à travers des communications transparentes et efficaces.

---

9. Poirier, Nicholas, «Évolution, portée et limites des mesures écofiscales dans la lutte contre les changements climatiques depuis 2006 dans le secteur des transports au Québec», M.A. Université de Sherbrooke, juin 2020, 21, URL [https://savoirs.usherbrooke.ca/bitstream/handle/11143/17157/Poirier\\_Nicholas\\_MEnv\\_2020.pdf?sequence=1&isAllowed=y](https://savoirs.usherbrooke.ca/bitstream/handle/11143/17157/Poirier_Nicholas_MEnv_2020.pdf?sequence=1&isAllowed=y)

# Analyse des mesures écofiscales proposées



## Taxe kilométrique

L'Opposition officielle est en faveur de prendre en compte et d'analyser les études en cours de la Communauté métropolitaine de Montréal (CMM) en vue de statuer sur l'implantation d'une taxe kilométrique. Cela ne veut pas forcément dire que nous supporterons cette mesure, si elle se concrétise. Trois enjeux sont à considérer par l'administration, et ce, dès maintenant.

Premièrement, **la faisabilité** d'implanter une taxe kilométrique doit être démontrée. Cette faisabilité sera d'autant plus difficile si l'administration désire mettre en place une taxe kilométrique uniquement sur le territoire de l'agglomération. Comme le souligne Montréal pour tous, une telle mesure devra être mise en place graduellement, sur une décennie, et d'autres mesures connexes devraient la soutenir. Nous nous questionnons également sur les impacts d'une telle mesure isolée sur le territoire de la CMM. Ainsi, nous pensons que des données supplémentaires doivent être présentées, que des études et recherches longitudinales sur des cas d'implantation de taxes kilométriques à l'international devront être considérées et que la mise en place d'une telle mesure ne pourra pas se faire immédiatement.

Deuxièmement, la Ville de Montréal doit se pencher sur **les impacts possibles** d'une taxe kilométrique **sur la vie privée de ses citoyens**, si la mesure nécessite des technologies de type GPS ou l'utilisation de caméras intelligentes sur le réseau routier.

Troisièmement, les études et les données doivent être à même de démontrer que la taxe kilométrique **ne crée aucune iniquité** entre les différentes strates de la population. Autrement dit, malgré l'implantation d'une taxe kilométrique, les personnes en situation de précarité financière doivent avoir les mêmes possibilités de déplacement que les mieux nantis.





## Tarification dynamique du stationnement sur les artères commerciales et à proximité

L'introduction d'une tarification dynamique du stationnement sur les artères commerciales et à proximité des autres pôles générateurs de déplacements de l'agglomération de Montréal peut s'avérer positive, si seulement elle vise à **simplifier la vie des Montréalais-es**.

Cependant, le diable est dans les détails. Le centre-ville, en pleine relance, ne doit pas être freiné dans sa lancée. La tarification dynamique devrait avoir comme objectifs, tel que décrit dans l'intitulé de la recommandation, de favoriser l'équité entre les utilisateurs et de stimuler la vitalité commerciale locale. Autrement dit, cette tarification dynamique ne doit, sous aucun prétexte, être utilisée à des fins idéologiques afin de complexifier la mobilité automobile pour les citoyens. Au contraire, la tarification dynamique devrait faciliter cette mobilité, alors que le temps passé à chercher un stationnement représente une source importante de pollution et de congestion routière. Le cafouillage vécu au printemps 2023 sur le prolongement des heures de tarification des parcomètres du centre-ville ne doit pas se reproduire.



## Taxe sur les grandes surfaces imperméables

L'Opposition officielle se positionne en faveur de l'étude de la mise en place d'une taxe sur les grandes surfaces imperméables. En dépit de cela, nous nous questionnons sur l'inclusion du **terme « institutionnel »**. **Des précisions devraient être apportées** à ce terme, puisque des questions se posent sur l'implantation d'une telle taxe dans ce secteur. Les institutions dont les immeubles appartiennent au gouvernement du Québec, de la Société québécoise des infrastructures, des gouvernements étrangers, des gouvernements des autres provinces et des organismes internationaux ont une fiscalité différente. Les villes demandent des compensations tenant lieu de taxes pour ces institutions. Avec l'ajout d'une taxe sur les grandes surfaces imperméables, il est normal que les compensations tenant lieu de taxes soient ajustées en conséquence pour ces institutions. Pensons aux écoles, aux centres de santé, mais aussi, tout simplement, aux immeubles municipaux. Une meilleure analyse des bénéfices d'appliquer cette nouvelle taxe aux institutions doit être effectuée, en tenant compte de son impact sur les compensations tenant lieu de taxes.



## Taxe sur les logements vacants

Ensemble Montréal avait proposé, lors des élections municipales de 2021, de « mandater la Commission sur les finances et l'administration pour **étudier une taxe sur les logements vacants**<sup>10</sup> ». Des villes comme Vancouver et Ottawa ont implanté des mesures similaires. Une telle taxe diminue les chances que des logements restent vides pendant une longue période. Montréal vit une période difficile, provoquée par une pénurie de logements et un ralentissement des mises en chantier. Le taux d'inoccupation prévu pour 2023 est de seulement 1.6 % et devrait diminuer à 1.4 % en 2024 et en 2025.<sup>11</sup>

Pour Montréal, l'introduction d'une taxe sur les logements vacants ajouterait une source de revenus supplémentaires. Les revenus ainsi générés pourraient être réinvestis dans la construction de logements sociaux et abordables ainsi que dans des initiatives d'aide aux locataires. Une analyse approfondie doit toutefois être effectuée pour évaluer la meilleure façon d'implanter cette taxe, en plus d'identifier les enjeux potentiels.



## Taxe sur les panneaux d'affichage géants

Cette proposition amenée par Culture Montréal cherche à engranger des revenus supplémentaires dédiés aux activités culturelles à Montréal en imposant une participation aux grands annonceurs publicitaires. Ensemble Montréal proposait dans sa plateforme électorale de 2021 de « taxer les panneaux publicitaires géants afin de **financer la culture montréalaise**.<sup>12</sup> » Notre parti soutient donc évidemment l'idée d'analyser cette idée en profondeur.

Cependant, les commissaires d'Ensemble Montréal sont étonnés de voir cette idée apparaître dans les recommandations liées à la consultation prébudgétaire 2024 alors que les Montréalais-es n'ont pas été questionnés sur le sujet.

10. Ensemble Montréal, «Programme : Une ville accessible à tous et habitée par tous», 2021, URL <https://ensemblmtl.org/programme/une-ville-accessible-a-tous-et-habitee-par-tous/>

11. Société canadienne d'hypothèques et de logement, «Perspectives du marché de l'habitation - Printemps 2023», avril 2023, 60, URL, <https://assets.cmhc-schl.gc.ca/sites/cmhc/professional/housing-markets-data-and-research/market-reports/housing-market-outlook/2023/housing-market-outlook-spring-2023-fr.pdf?rev=7561d576-4422-42a2-97a1-3b7ad516926a>

12. Ensemble Montréal, «Une ville artistique et une métropole culturelle», 2021, URL <https://ensemblmtl.org/programme/une-ville-artistique-et-une-metropole-culturelle/>

# Conclusion

La Ville de Montréal cherche à diversifier ses sources de revenus, ce qui constitue une approche fiscale consciencieuse. Toutefois, cette volonté de diversification ne doit pas se substituer à une gestion rigoureuse des finances publiques municipales.

Les dépenses de fonctionnement de la Ville de Montréal ont grandement augmentées, **le ratio de la limite de l'endettement dépasse la limite maximale de 100 % qui devrait être respectée**, l'administration déroge de la *Politique de gestion de la dette* et des dépassements de coûts sont constamment rencontrés. Le rapport de la Commission recommande de «poursuivre une maîtrise serrée des dépenses et identifier toutes les sources d'économies possibles». Comme nous l'avons démontré, l'utilisation du mot « poursuivre » est artificieuse. Ensemble Montréal ne peut pas approuver cette recommandation (R-1), qui peint un portrait édulcoré de la réalité.

La diversification des revenus s'orientera probablement dans le futur à travers la mise en place de mesures d'écofiscalité. Ensemble Montréal soutient cette orientation. Notre parti politique avait d'ailleurs proposé des mesures similaires lors des élections municipales de 2021. Cependant, l'application de ces mesures doit, à nos yeux, suivre quatre principes clés : ces mesures ne doivent pas alourdir la charge fiscale des contribuables, l'écart fiscal entre les immeubles résidentiels et non résidentiels ne doit pas s'accroître, l'introduction de ces mesures doit se faire à coût nul et elle doit reposer sur la transparence. Malheureusement, les commissaires de Projet Montréal ont refusé de considérer l'introduction de mesures écofiscales à coût nul. En ce sens, nous ne pouvons appuyer la recommandation R-3.

Montréal fait face à un autre défi important : assurer un financement viable pour ses arrondissements. En ce moment, les arrondissements reçoivent des transferts centraux indexés à 2 % par année. Cette indexation est nettement insuffisante pour contrer les effets de l'inflation, mais aussi pour répondre aux défis créés par des infrastructures désuètes, une croissance démographique et une hausse des coûts de rémunération et de la masse salariale. Plutôt que de se pencher sur cette question décisive, Projet Montréal préfère envisager une mutualisation des services, des équipes et des infrastructures. Par contre, Ensemble Montréal rappelle que les services aux citoyens de certains arrondissements ont été affectés par le transfert à la Ville-Centre des pouvoirs liés au matériel roulant relevant de la compétence des arrondissements en 2022. Une démonstration détaillée des bienfaits de ces mutualisations doit encore être faite par la Ville-Centre. Pour ces raisons, Ensemble Montréal s'oppose à la recommandation R-16.

Enfin, le processus de consultation prébudgétaire présente des failles, des incohérences et des faiblesses. Les commissaires d'Ensemble Montréal ne sont pas les seuls à le dire : la Vérificatrice générale de la Ville de Montréal l'a, elle aussi, clairement indiqué dans son rapport annuel 2022. Le nombre de mémoires déposés à la Commission a légèrement augmenté par rapport à l'année dernière, mais il reste bien minime. Certaines tranches de la population sont surreprésentées dans le sondage non représentatif. Des différences notables entre les résultats du sondage représentatif et du sondage non représentatif créent un doute sur la méthodologie employée. Ensemble Montréal croit que la consultation prébudgétaire doit être redéfinie afin de réellement servir les intérêts de la population montréalaise.

## Annexe

### Projet de recommandations de la Commission sur les finances et l'administration

R-1. Poursuivre une maîtrise serrée des dépenses et identifier toutes les sources d'économies possibles.

R-2. Assurer la soutenabilité de la dette – en maîtrisant l'endettement, en visant un ratio de la dette sur les revenus annuels de 100 % en 2027, en poursuivant les paiements au comptant et en visant les objectifs contenus dans la Politique de la gestion de la dette – et contenir le rythme des dépenses.

R-3. Identifier et adopter, au cours des prochaines années, des mesures d'écofiscalité susceptibles d'encourager des comportements écoresponsables et de faciliter la transition écologique de la Ville de Montréal, tout en veillant à ce que l'application de ces mesures n'augmente pas l'écart de taxation entre les immeubles résidentiels et non résidentiels, et d'inciter les villes liées à mettre en place des mesures écofiscales semblables.

R-4. Préciser et communiquer les dépenses associées aux différents plans adoptés par la Ville, comme le Plan climat 2020-2030 et le Plan directeur de gestion des matières résiduelles de l'agglomération de Montréal 2020-2025, afin d'en faciliter la compréhension et le suivi.

R-5. Préciser les besoins et les budgets nécessaires en matière d'adaptation aux changements climatiques, en prévision de la mise à jour du Plan climat Montréal prévue en 2025.

R-6. Présenter, à partir de l'étude du budget de fonctionnement 2024, des hypothèses démontrant les impacts financiers de la dette sur le budget de la Ville, selon les scénarios suivants : un ratio de 105 % des revenus annuels, 110 %, 115 %, 120 % et 125 %.

R-7. Déposer un portrait global détaillant les actifs, leur indice de vétusté et leur valeur de remplacement afin de mieux évaluer l'impact des décisions budgétaires et de prévoir les investissements nécessaires.

R-8. Prendre en compte et analyser les résultats de l'étude en cours à la Communauté métropolitaine de Montréal en vue de statuer sur l'implantation d'une taxe kilométrique pouvant se substituer à l'actuelle taxe sur les carburants et qui serait possiblement appliquée par le gouvernement du Québec.

R-9. Analyser l'introduction de la tarification dynamique du stationnement sur les artères commerciales et à proximité des autres pôles générateurs de déplacements afin de favoriser l'équité entre les utilisateurs et de stimuler la vitalité commerciale locale.

R-10. Considérer, dans cette analyse, la tarification équitable des bornes électriques.

R-11. Encourager la gestion des eaux de pluie sur le domaine privé en adoptant des mesures écofiscales, qui bénéficient aux propriétaires ayant implanté des mesures de rétention des eaux pluviales.

## Annexe

R-12. Étudier la mise en place d'une taxe sur les grandes surfaces imperméables, qui serait d'abord déployée aux secteurs commercial, institutionnel et industriel, ainsi qu'au secteur résidentiel possédant des surfaces imperméabilisées de plus de 5 000 pi<sup>2</sup> ou 465 m<sup>2</sup>.

R-13. Analyser la possibilité d'imposer une taxe sur les logements vacants.

R-14. Obtenir du gouvernement du Québec, lors de négociations entourant l'entente de partenariat entre la Ville de Montréal et le gouvernement du Québec, un programme de transfert municipal comprenant un volet en habitation inclusive et en transport collectif, un pacte de développement pour soutenir l'aménagement urbain et la requalification foncière.

R-15. Adopter une stratégie d'augmentation de la richesse foncière en identifiant des secteurs potentiels de développement, en établissant des niveaux de densité optimale, en accélérant les délais de traitement des demandes et des autorisations ainsi qu'en planifiant les investissements nécessaires dans les infrastructures pour favoriser la réalisation de projets et la création de milieux de vie complets.

R-16. Analyser la mise en commun des services des équipements et des infrastructures entre les arrondissements dans une optique de réduire les dépenses.

R-17. Considérer le lancement d'un chantier sur la situation et les perspectives des infrastructures culturelles montréalaises (les lieux de création, de diffusion et les équipements subventionnés).

R-18. Analyser le potentiel et la faisabilité d'appliquer une taxe sur les panneaux d'affichage géants, sans exclure d'éventuels retraits de ces dispositifs publicitaires. Basés sur le principe du pollueur-payeur, les revenus de cette taxe pourraient, par exemple, être utilisés pour constituer un fonds de réserve qui répondrait à certains besoins du milieu culturel montréalais, pour qui la relance post-pandémie est particulièrement difficile.

## **ANNEXE 3 : Liste des personnes-ressources**

### **Responsable politique**

---

**Mme Dominique Ollivier**, présidente du comité exécutif et responsable des finances, des ressources humaines, des relations gouvernementales, de la lutte au racisme et aux discriminations systémiques et de la langue française

### **Service des finances**

---

**Mme Francine Laverdière**, directrice du Service des finances

**M. Gildas Gbaguidi**, directeur, budget et planification financière et fiscale

**Mme Stéphanie Rault**, cheffe de division, budget

**Mme Catherine Roch-Hansen**, chargée d'expertise et de pratique principale, Division de la planification budgétaire et fiscale

### **Service des communications et de l'expérience citoyenne**

---

**M. Kevin Binaux**, chargé de communication

**M. Gonzalo Nunez**, relationniste

## **ANNEXE 4 : Liste des personnes ayant participé à la consultation publique**

### **Intervenantes et intervenants à l'assemblée publique du 25 avril 2023**

---

**M. Blaise Rémillard**, responsable - Mobilité et urbanisme, Conseil régional de l'environnement de Montréal

**M. Gilles Thériault**, Montréal pour tous

**M. Alex Thumm**, citoyen

**M. Ismaïla Kane**, Regroupement des aidantes et aidants naturels de Montréal

**Mme Anne-Marie Aubert**, coordonnatrice du Conseil et co-directrice de Montréal – Métropole en santé, et **Mme Jessica Dufresne**, présidente, Conseil du système alimentaire montréalais

**M. Renaud Brossard**, directeur principal, communications et M. Gabriel Giguère, analyste des politiques publiques, Institut économique de Montréal

**M. Michel Leblanc**, président et chef de la direction, Chambre de commerce du Montréal métropolitain

**M. Carl Cloutier**, vice-président, exploitation et **M. Jean-Marc Fournier**, président-directeur général, Institut de développement urbain du Québec

### **Mémoires déposés**

Alliance des corporations d'habitations abordables du territoire du Grand Montréal (ACHAT)

Chambre de commerce du Montréal métropolitain

Comité Inondations Square-Cartier

Conseil du système alimentaire montréalais  
Conseil régional de l'environnement de Montréal  
Montréal pour tous  
Institut de développement urbain du Québec  
Institut économique de Montréal  
M. Alex Thumm, citoyen

## **Intervenantes et intervenants à l'assemblée publique du 27 avril 2023**

---

**M. Pierre-François Sempéré**, Directeur du développement stratégique et politique et **Mme Emmanuelle Hébert**, Directrice générale, Culture Montréal

**M. Michel Rheault**, Association des citoyens de Beaconsfield

**M. Richard Gratton**, citoyen

### **Mémoires déposés**

Les Amis de la Montagne  
Association des citoyens de Beaconsfield  
Culture Montréal  
M. Richard Gratton, citoyen

Les mémoires et les interventions verbales ainsi que la webdiffusion en différé des assemblées publiques sont disponibles sur la page Internet dédiée à la consultation : [ville.montreal.ca.ca/consultation-prebudgetaire-2024](http://ville.montreal.ca.ca/consultation-prebudgetaire-2024).



**ANNEXE 5 : Rapport d'analyse - Sondage - Consultation  
prébudgétaire 2024**

Sondage auprès de la population  
montréalaise dans le cadre de la  
consultation prébudgétaire 2024

PRÉSENTÉ À

Montréal 

RAPPORT DE RECHERCHE  
Mai 2023

# Table des matières

<b>Contexte, objectifs et méthodologie</b>	3
<b>Portrait des citoyen.ne.s interrogé.e.s</b>	5
Profil démographique – Sondage représentatif	6
Profil démographique – Sondage non-représentatif	10
Satisfaction globale à l'égard des services offerts par la Ville de Montréal	14
<b>Opinion face aux enjeux liés à la consultation prébudgétaire 2024 de la Ville de Montréal</b>	16
Tarification dynamique du stationnement de rue	17
Taxe kilométrique	21
Mesure écofiscale pour gérer les eaux de pluie de ruissellement	24
Taxe sur les logements vacants	27
Financement des coûts du développement de nouvelles unités de logements	31
<b>Priorisation des services de la Ville de Montréal</b>	34
<b>Optimisation des services, des équipements et des infrastructures de la Ville de Montréal</b>	36
<b>Fiscalité d'agglomération</b>	41
<b>Annexe - Questionnaire</b>	43

# Contexte, objectifs et méthodologie

# Contexte, objectifs et méthodologie



## CONTEXTE ET OBJECTIFS

La firme BIP Recherche a été mandatée par la **Ville de Montréal** afin de réaliser un **sondage auprès de ses citoyen.ne.s**. L'objectif principal de l'étude était de permettre à la population adulte de l'agglomération de Montréal de **s'exprimer sur des sujets de nature budgétaire** et d'aider l'administration de la Ville de Montréal à **établir ses grandes orientations budgétaires pour 2024**.



## MÉTHODE DE COLLECTE DES DONNÉES

L'enquête a été effectuée **du 22 mars au 23 avril 2023** et elle était divisée en **deux volets** :

*1- **Sondage bi-mode (en ligne et téléphonique)** représentatif de la population adulte de l'agglomération de Montréal;*

*2- **Sondage mené en ligne sur le site Web de la Ville de Montréal auprès de citoyen.ne.s**. Notons que ce sondage n'est pas représentatif de la population adulte de l'agglomération de Montréal et les résultats sont présentés seulement à titre indicatif à des fins de comparaison.*



## ÉCHANTILLON

Au total, **1 000 citoyen.ne.s âgé.e.s de 18 ans et plus** provenant de **l'agglomération de Montréal** ont participé à l'étude représentative **en ligne ou au téléphone**. La **marge d'erreur** associée à cette taille d'échantillon est de **± 3,1%**, et ce, 19 fois sur 20. Quant au sondage non représentatif, **1 529 citoyen.ne.s** y ont participé.



## OUTIL DE COLLECTE ET RÉSULTATS

Le **questionnaire** était en version **française et anglaise** et il était composé de **34 variables**, dont **3 questions ouvertes**.

Les résultats de l'étude ont été pondérés selon **l'âge, le genre, le type de ménage (propriétaire ou locataire)** ainsi que **la langue maternelle** des répondants, pour une **meilleure représentativité de l'agglomération de Montréal**. Les données de pondération proviennent du dernier **recensement de Statistique Canada de 2021**.

Les **différences statistiquement** significatives et pertinentes sont indiquées dans les graphiques et dans les tableaux en **rouge** (sur-représentées) ou en **bleu** (sous-représentées).

Par ailleurs, il peut arriver que le total ne corresponde pas à la somme des parties, soit en raison de l'arrondissement des données, soit en raison de la non-réponse ou que les choix soient en mentions multiples.

# Portrait des citoyen.ne.s interrogé.e.s

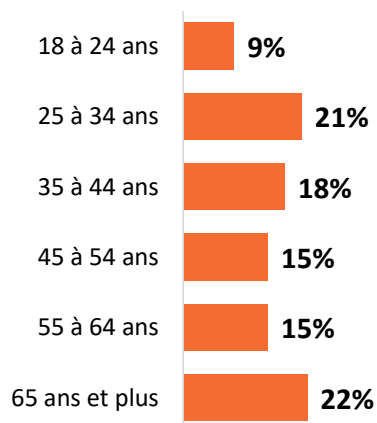
# Profil démographique

## Sondage représentatif

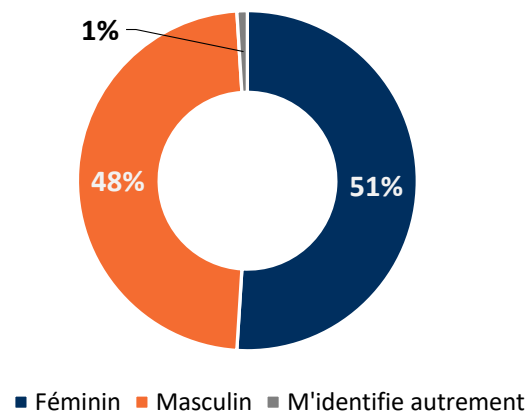
# Portrait démographique – Sondage représentatif



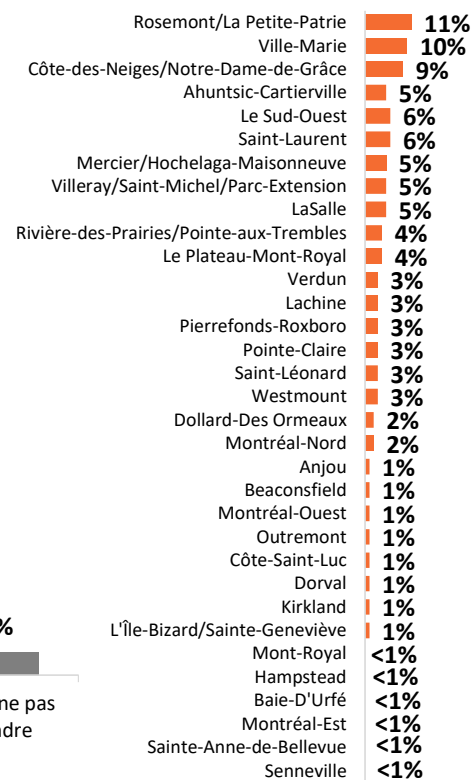
## Groupes d'âge



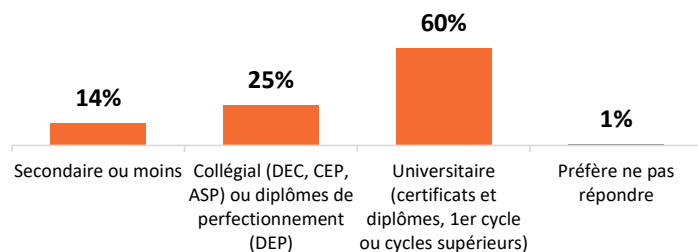
## Genre



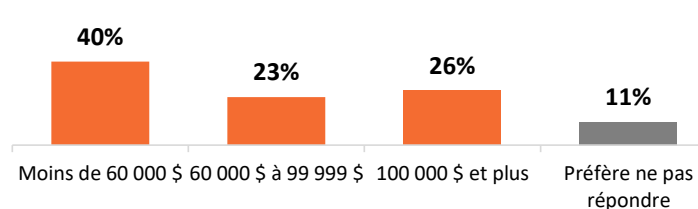
## Municipalités / Arrondissements de résidence



## Niveau de scolarité



## Revenu familial



Q1. Quel est votre code postal ? / AGE) Pouvez-vous me dire dans quelle catégorie d'âge vous vous situez, est-ce entre ... ? / GENRE) Êtes-vous de genre...? / SCOL) À quel niveau se situe la dernière année de scolarité que vous avez terminée ? Est-ce ... ? / REV) Dans quelle catégorie se situe le revenu annuel total de votre famille, avant impôts pour l'année 2022 ? Est-ce ... ?

Total des répondant.e.s du sondage représentatif (n=1 000)



# Portrait démographique – Sondage représentatif

Nombre moyen de personnes au foyer

**2,2**  
personnes

Foyer avec enfants de 12 ans ou moins

**19%**

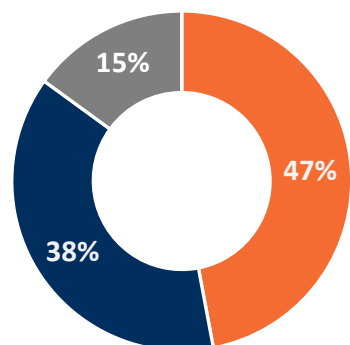
Foyer avec adolescent.e.s de 13 à 17 ans

**13%**

Proportion des répondant.e.s né.e.s au Canada

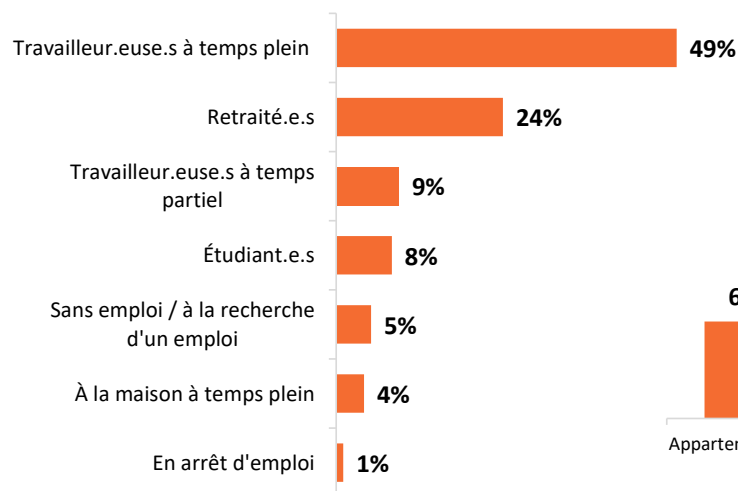
**76%**

Langue maternelle



■ Francophones ■ Anglophones ■ Autres

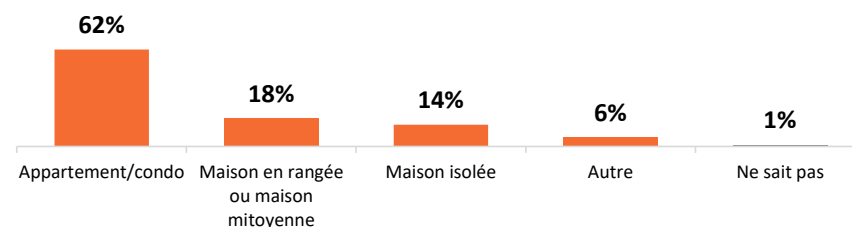
Occupation



Résidence principale

**Propriétaire 40%**  
**Locataire 58%**  
Autre/Ne sait pas 2%

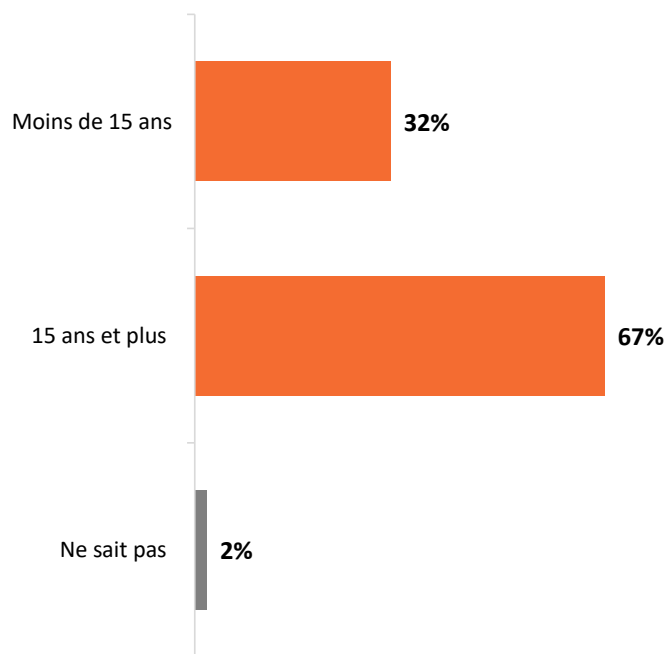
Type de résidence



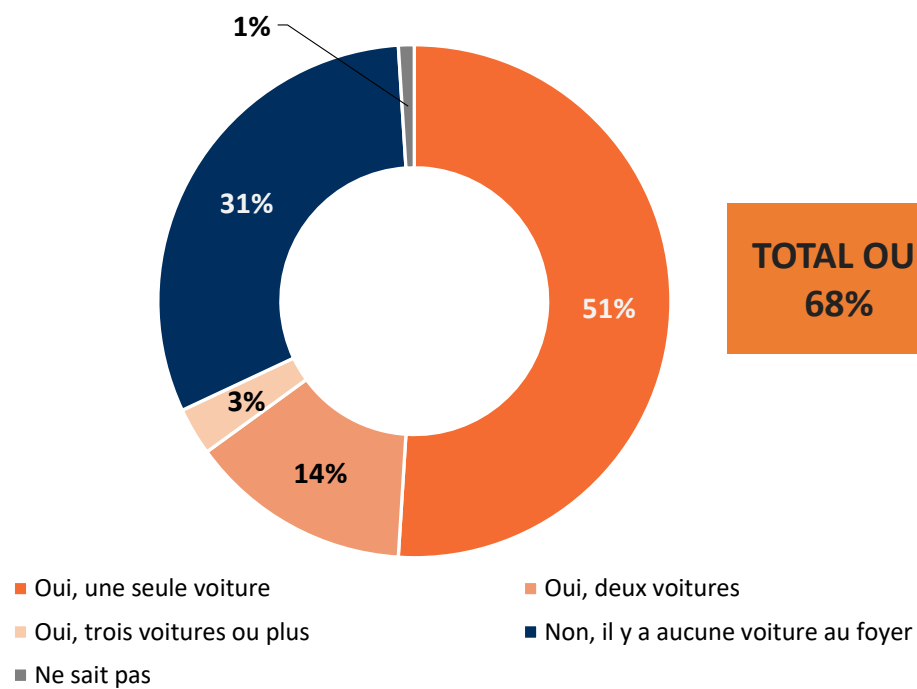
ENFA/B) (Combien y a-t-il de personnes âgées de moins de 18 ans qui habitent avec vous à la maison ?) a) Enfants âgés de 12 ans ou MOINS / b) Adolescents âgés de 13 à 17 ans / Parmi les répondant.e.s du sondage représentatif qui sont plusieurs personnes au foyer (n=661) / MENA) Combien de personnes vivent habituellement à votre résidence principale, vous y compris ? / OCC) Présentement, êtes-vous...? / LAN) Quelle est la langue que vous avez apprise en premier lieu à la maison dans votre enfance et que vous comprenez encore ? Q4) Concernant votre lieu de résidence principale, est-ce que vous ou un membre de votre foyer en est le...? Q5) Votre lieu de résidence principale est-il de type...? Total des répondant.e.s du sondage représentatif (n=1 000)

# Portrait démographique – Sondage représentatif

## Nombre d'années de résidence dans l'agglomération de Montréal



## Voiture au foyer



Q2) Depuis combien d'années habitez-vous dans l'agglomération de Montréal ? Q3) À la maison, est-ce que vous ou un autre membre de votre foyer possédez une voiture automobile ?  
Total des répondant.e.s du sondage représentatif (n=1 000)

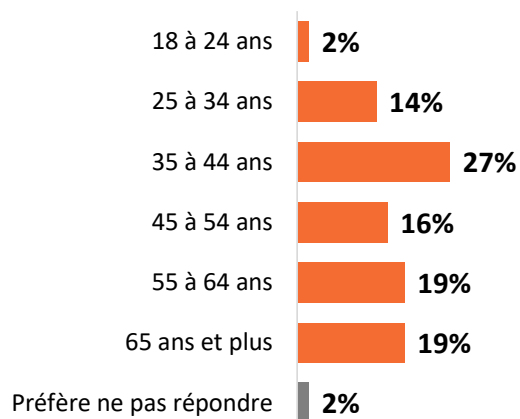
# Profil démographique

## Sondage non-représentatif

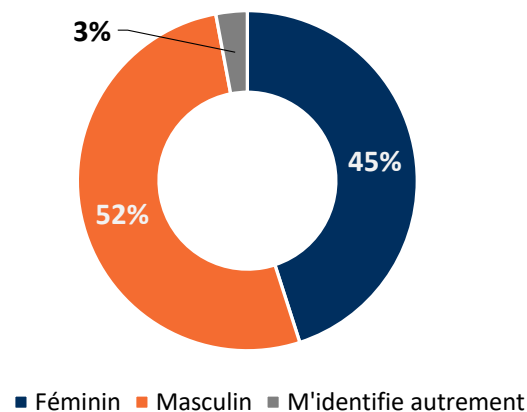
# Portrait démographique – Sondage non-représentatif



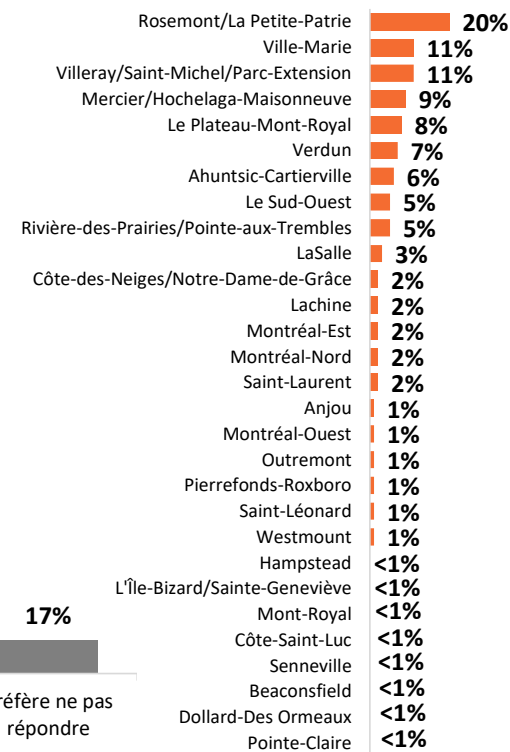
## Groupes d'âge



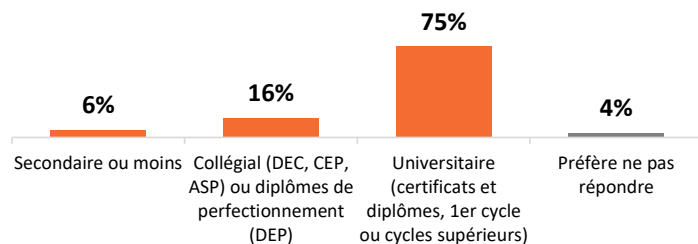
## Genre



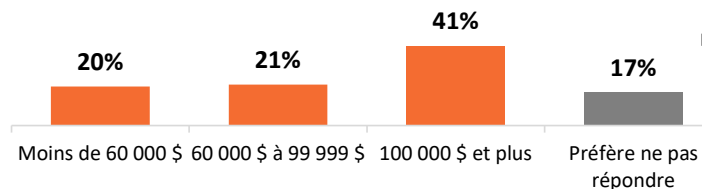
## Municipalités / Arrondissements de résidence



## Niveau de scolarité



## Revenu familial



Q1. Quel est votre code postal ? / AGE) Pouvez-vous me dire dans quelle catégorie d'âge vous vous situez, est-ce entre ... ? / GENRE) Êtes-vous de genre...? / SCOL) À quel niveau se situe la dernière année de scolarité que vous avez terminée ? Est-ce ... ? / REV) Dans quelle catégorie se situe le revenu annuel total de votre famille, avant impôts pour l'année 2022 ? Est-ce ... ?

Total des répondant.e.s du sondage non-représentatif (n=1 529)

# Portrait démographique – Sondage non-représentatif

Nombre moyen de personnes au foyer

**2,4**  
personnes

Foyer avec enfants de 12 ans ou moins

**31%**

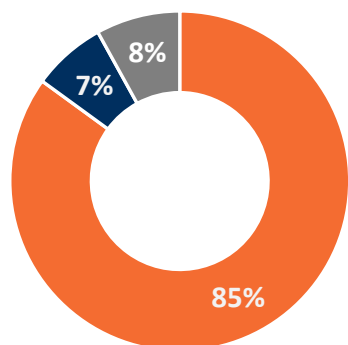
Foyer avec adolescent.e.s de 13 à 17 ans

**12%**

Proportion des répondant.e.s né.e.s au Canada

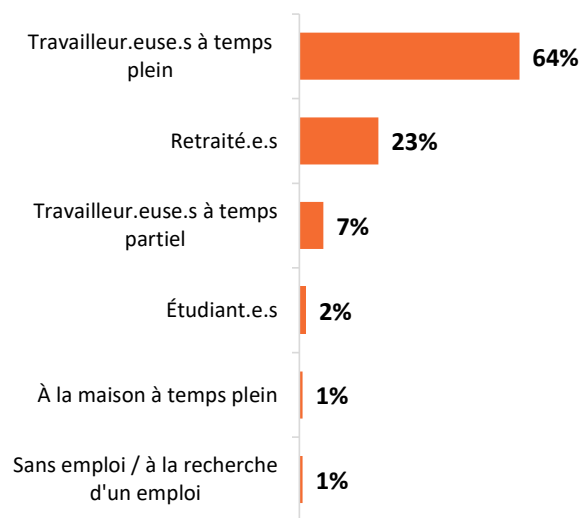
**76%**

Langue maternelle



■ Francophones ■ Anglophones ■ Autres

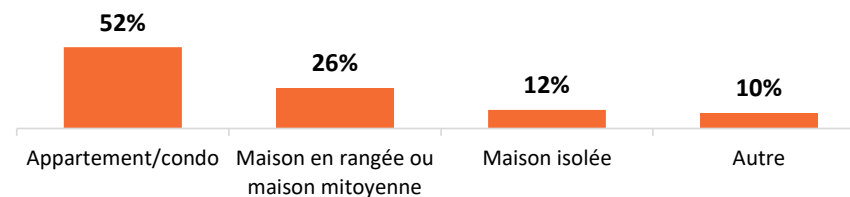
Occupation



Résidence principale

**Propriétaire 71%**  
**Locataire 28%**  
**Autre 1%**

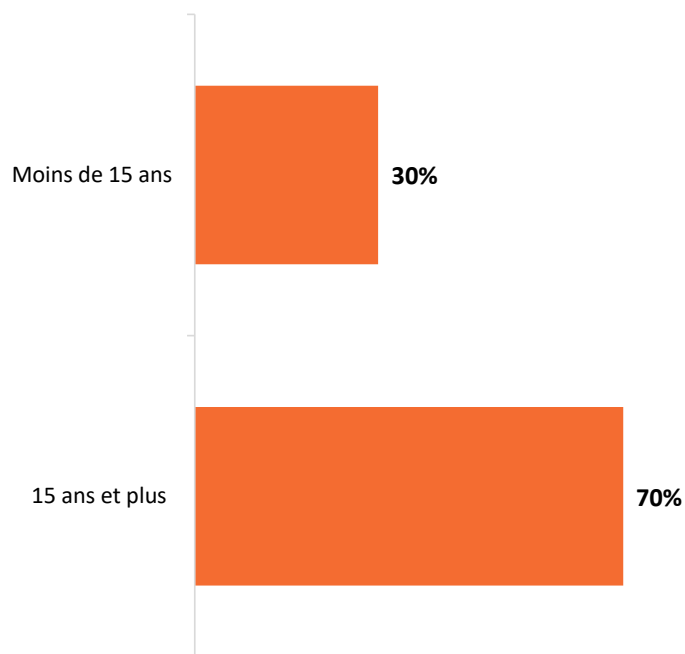
Type de résidence



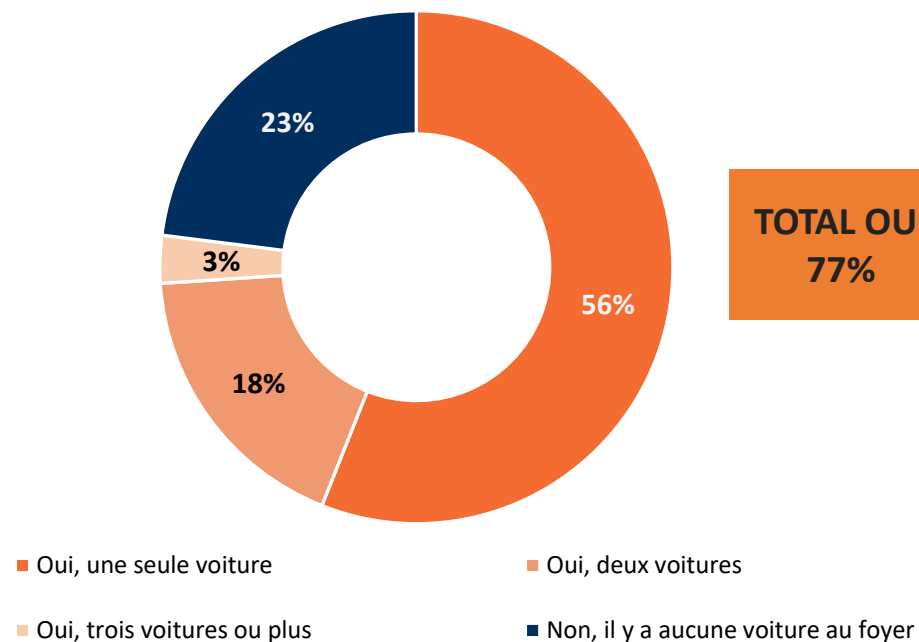
ENFA/B) (Combien y a-t-il de personnes âgées de moins de 18 ans qui habitent avec vous à la maison ?) a) Enfants âgés de 12 ans ou MOINS / b) Adolescents âgés de 13 à 17 ans / Parmi les répondant.e.s du sondage non-représentatif qui sont plusieurs personnes au foyer (n=1 189) / MENA) Combien de personnes vivent habituellement à votre résidence principale, vous y compris ? / OCC) Présentement, êtes-vous...? / LAN) Quelle est la langue que vous avez apprise en premier lieu à la maison dans votre enfance et que vous comprenez encore ? Q4) Concernant votre lieu de résidence principale, est-ce que vous ou un membre de votre foyer en est le...? Q5) Votre lieu de résidence principale est-il de type...? Total des répondant.e.s du sondage non-représentatif (n=1 529)

# Portrait démographique – Sondage non-représentatif

## Nombre d'années de résidence dans l'agglomération de Montréal



## Voiture au foyer

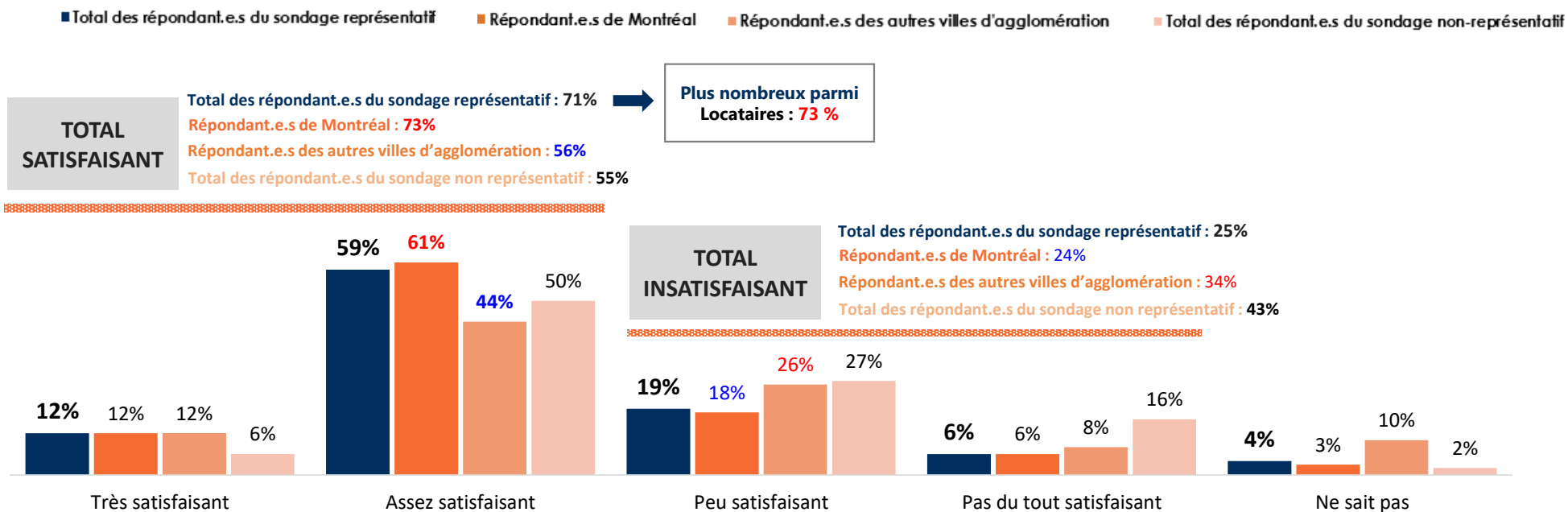


Q2) Depuis combien d'années habitez-vous dans l'agglomération de Montréal ? Q3) À la maison, est-ce que vous ou un autre membre de votre foyer possédez une voiture automobile ?  
Total des répondant.e.s du sondage non-représentatif (n=1 529)

**Satisfaction globale à  
l'égard des services offerts  
par la Ville de Montréal**

# Satisfaction globale à l'égard des services offerts par la Ville de Montréal

Près des trois quarts (71%) des citoyen.ne.s interrogé.e.s sont **satisfait.e.s des services reçus** par la Ville de Montréal. Cette proportion est significative **plus élevée** chez les **résident.e.s de Montréal (73%)** comparativement aux habitant.e.s des **autres villes de l'agglomération de Montréal (56%)**.



Q6) Globalement, quel est votre niveau de satisfaction des services que vous recevez de la Ville de Montréal ?

Total des répondant.e.s du sondage représentatif (n=1 000)

Total des répondant.e.s du sondage non-représentatif (n=1 529)

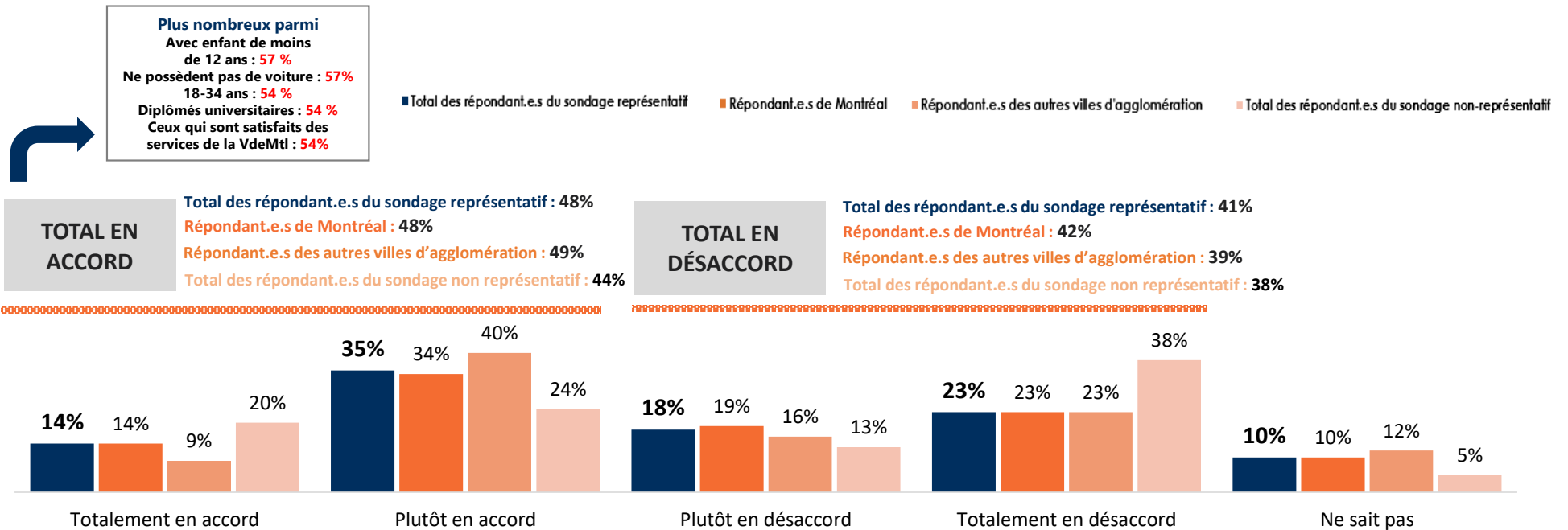


**Opinion face aux enjeux  
liés à la consultation  
prébudgétaire 2024  
de la Ville de Montréal**

# **Tarification dynamique du stationnement de rue**

# Tarification dynamique du stationnement de rue

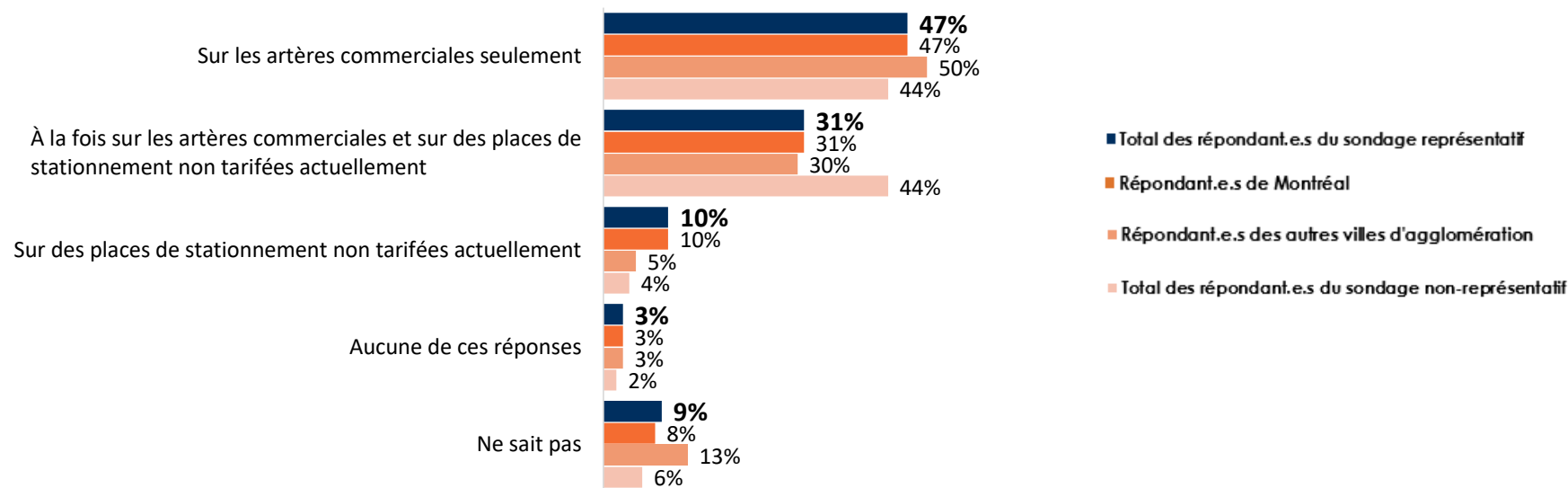
On constate que la **tarification dynamique du stationnement de rue** est un enjeu qui **divise** les citoyen.ne.s interrogé.e.s. En effet, il s'avère que **48% sont en accord** avec l'implantation de cette forme de tarification à Montréal alors que **41% sont en désaccord** avec cette approche. Notons que **ceux ou celles qui ne possèdent pas de voiture (57%)** sont **plus nombreux à être en accord** avec ce type de tarification.



Q7) Le premier enjeu est la tarification dynamique du stationnement sur rue. (...) Dans ce contexte, dans quelle mesure seriez-vous en accord ou en désaccord à ce que la tarification dynamique du stationnement sur rue soit implantée à Montréal ? Total des répondant.e.s du sondage représentatif (n=1 000) / Total des répondant.e.s du sondage non-représentatif (n=1 529)

## Secteur privilégié pour appliquer la tarification dynamique du stationnement de rue

Parmi les citoyen.ne.s interrogé.e.s qui sont **en faveur** de l'implantation de la **tarification dynamique du stationnement de rue** sur le territoire de Montréal, **près de la moitié (47%)** croient qu'elle devrait être mise en place **seulement sur les artères commerciales**. Notons également qu'environ **le tiers (31%)** des répondant.e.s souhaiteraient qu'elle soit appliquée **à la fois sur les artères commerciales et sur des places de stationnements non tarifées actuellement**. Enfin, **seulement un citoyen.ne sur dix (10%)** jugent qu'elle devrait **uniquement être instaurée sur des places de stationnement non tarifées actuellement**.



Q8) À quel secteur ou zone parmi les suivants, auriez-vous le plus tendance à appliquer la tarification dynamique du stationnement de rue à Montréal ? Parmi les répondant.e.s du sondage représentatif qui sont en accord à ce que la tarification dynamique du stationnement de rue soit implantée à Montréal (n=483) / Parmi les répondant.e.s du sondage non-représentatif qui sont en accord à ce que la tarification dynamique du stationnement de rue soit implantée à Montréal (n=670)

## Suggestions pour améliorer l'occupation des places de stationnement à Montréal

Au total, un peu plus du tiers (35%) des citoyen.ne.s interrogé.e.s ont émis des suggestions pour améliorer et optimiser l'occupation des places de stationnement à Montréal. Elles sont énoncées dans le tableau ci-dessous :

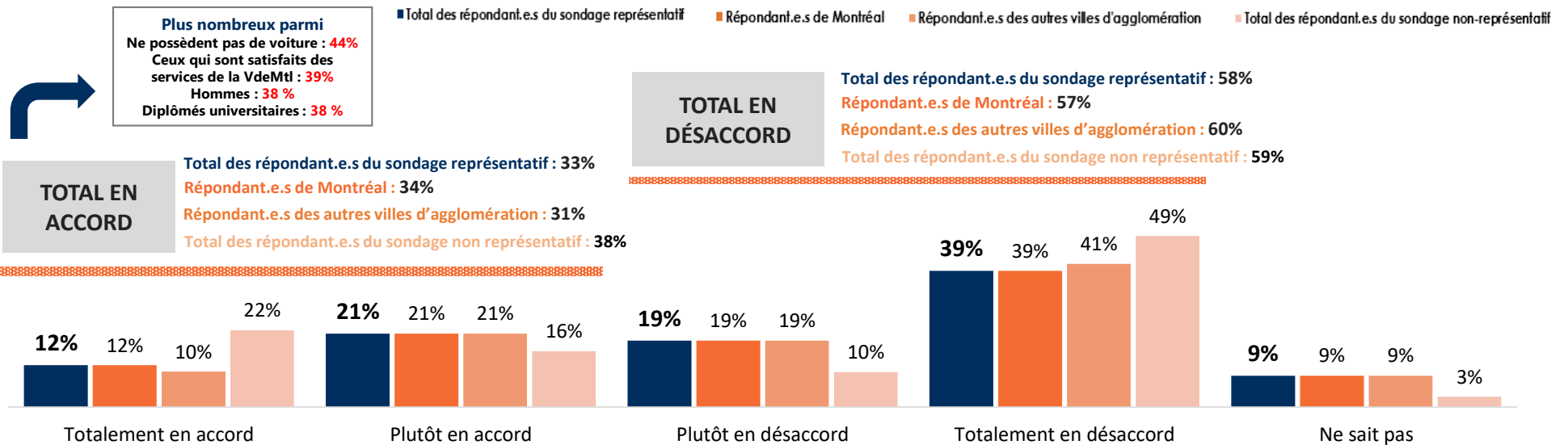
SUGGESTIONS POUR AMÉLIORER ET OPTIMISER L'OCCUPATION DES PLACES DE STATIONNEMENT À MONTRÉAL	RÉPONDANT.E.S DU SONDAGE REPRÉSENTATIF (n=1 000)	Répondant.e.s de Montréal (n=852)	Répondant.e.s des autres villes d'agglomération (n=148)	RÉPONDANT.E.S DU SONDAGE NON-REPRÉSENTATIF (n=1 529)
TOTAL DES RÉPONDANT.E.S AYANT SOUMIS DES SUGGESTIONS POUR AMÉLIORER L'OCCUPATION DES PLACES DE STATIONNEMENT À MONTRÉAL	35%	36%	27%	54%
Avoir plus de stationnement/plus d'espaces incitatifs/communautaires	5%	5%	6%	4%
Réduire/éliminer les pistes cyclables, BIXI, parking de vélo	3%	3%	3%	5%
Mettre le stationnement gratuit	3%	3%	3%	2%
Réduire les tarifs	3%	4%	0%	2%
Améliorer/favoriser le transport en commun	2%	3%	0%	5%
Cesser d'enlever des places de stationnement	2%	2%	0%	4%
Rendre disponible une application mobile qui montre en temps réel les places libres	2%	2%	1%	2%
Avoir des vignettes/plus de vignettes	1%	1%	0%	2%
Cesser la guerre aux propriétaires de voitures	1%	1%	0%	2%
Améliorer l'affichage/la signalisation	1%	1%	2%	1%
Réduire le nombre de voitures/guerre aux voitures	1%	1%	0%	2%
Avoir des stationnements étagés	1%	1%	3%	1%
Tarifier les non-résidents	1%	1%	0%	2%
Fixer le tarif selon l'utilisation (durée, heure, localisation...)	1%	1%	2%	2%
Avoir moins d'interdictions	1%	1%	0%	1%
Ne pas augmenter les taxes, les impôts/en paie déjà assez	1%	0%	2%	1%
Collaborer avec les entreprises/écoles/ édifices commerciaux/centres commerciaux pour l'utilisation de places de stationnement	1%	1%	0%	1%
Mieux gérer la ville/mauvaise administration de Valérie Plante	1%	1%	0%	1%
Avoir plus d'agents de stationnement/de patrouilleurs/faire appliquer les règlements	1%	1%	1%	1%
Mieux gérer les espaces disponibles	1%	1%	0%	1%
Ne pas mettre en place la tarification dynamique pour le stationnement	1%	1%	1%	1%
Avoir la possibilité d'acheter des permis spéciaux (permis à l'année, à la semaine ou fin de semaine)	1%	1%	2%	0%
Autre	4%	6%	4%	27%
NE SAIT PAS	65%	64%	73%	46%

Q9) Avez-vous d'autre(s) suggestion(s) pour améliorer et optimiser l'occupation des places de stationnement à Montréal ? Total des répondant.e.s du sondage représentatif (n=1 000) / Total des répondant.e.s du sondage non-représentatif (n=1 529)

# Taxe kilométrique

# Taxe kilométrique

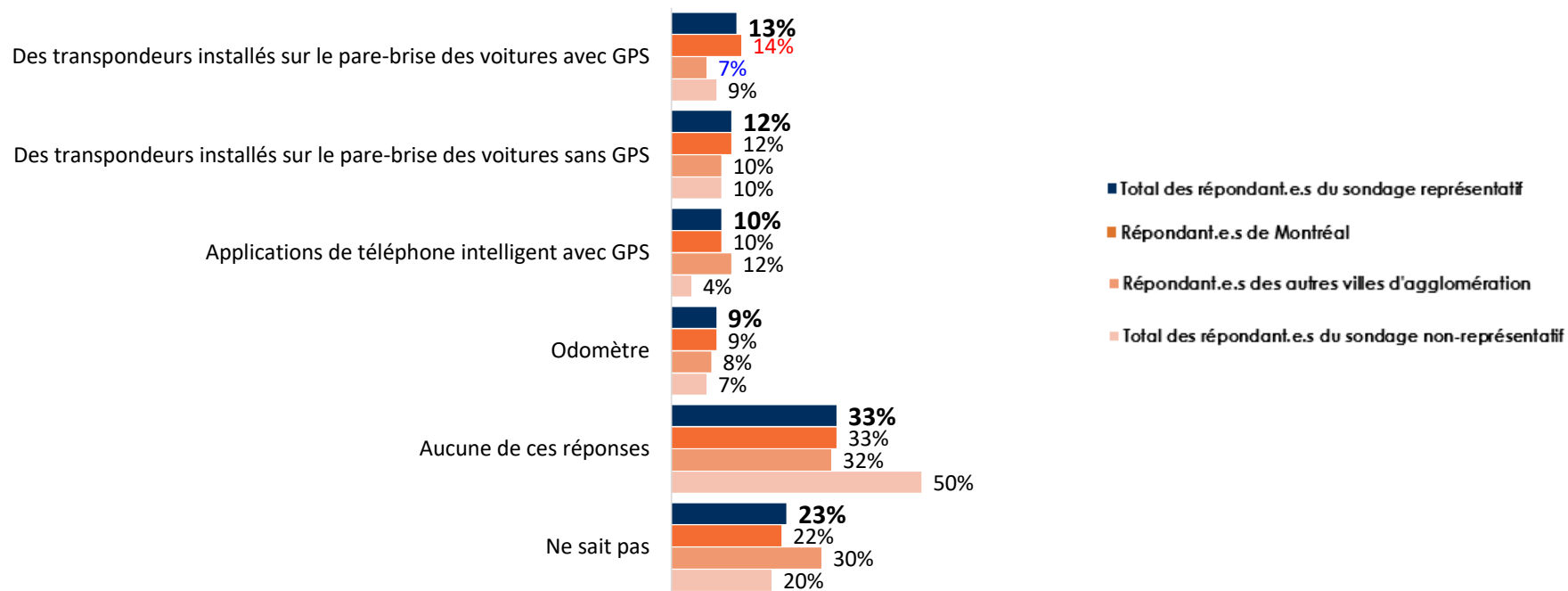
Plus de la moitié (58%) des répondant.e.s sont **en désaccord** avec l'implantation d'une **taxe kilométrique** pour tous les véhicules de l'agglomération de Montréal. Notons que c'est à la fois l'opinion partagée par les **résident.e.s de Montréal** (57%) que les **habitant.e.s des autres villes de l'agglomération de Montréal** (60%). Signalons que ceux ou celles qui **ne possèdent pas de voiture** sont **plus nombreux** à être **en accord** avec l'implantation d'une **taxe kilométrique destinée à tous les véhicules** de l'agglomération de Montréal.



Q10) Le deuxième enjeu porte sur la taxe kilométrique. (...) Dans ce contexte, dans quelle mesure seriez-vous en accord ou en désaccord à ce qu'une taxe kilométrique soit implantée pour tous les véhicules de l'agglomération de Montréal ? Total des répondant.e.s du sondage représentatif (n=1 000) / Total des répondant.e.s du sondage non-représentatif (n=1 529)

# Moyen technologique priorisé pour mesurer la taxe kilométrique

Le **quart** (25%) des citoyen.ne.s interrogé.e.s auraient davantage tendance à prioriser les **transpondeurs installés sur le pare-brise des voitures avec GPS** (13%) ou **sans GPS** (12%) comme moyen technologique pour mesurer la **taxe kilométrique**.



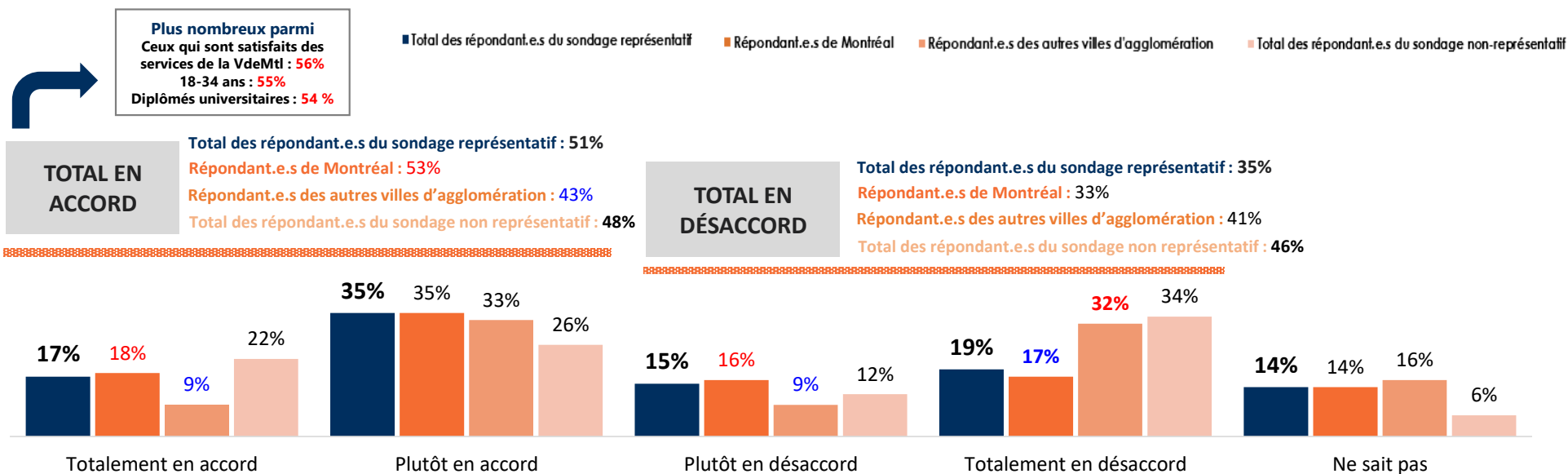
Q11) Quel moyen technologique parmi les suivants auriez-vous le plus tendance à préconiser pour mesurer la taxe kilométrique ?  
Total des répondant.e.s du sondage représentatif (n=1 000) / Total des répondant.e.s du sondage non-représentatif (n=1 529)



# **Mesure écofiscale pour gérer les eaux de pluies de ruissellement**

# Mesure écofiscale pour gérer les eaux de pluies de ruissellement

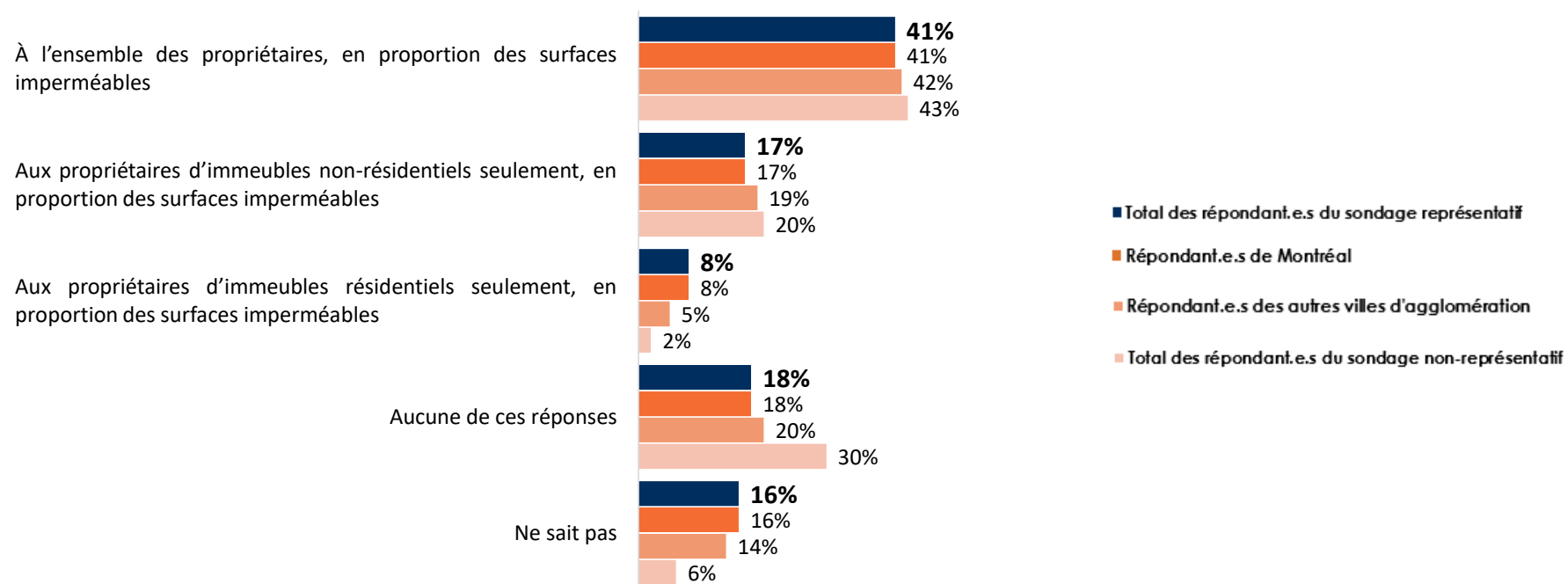
La **moitié** (51%) des répondant.e.s sont **en accord** pour que la Ville de Montréal implante une **mesure écofiscale** telle une taxe, un tarif ou un rabais pour encourager les propriétaires à gérer les eaux de pluie de ruissellement depuis leur propriété. D'ailleurs, on constate que les **résident.e.s de Montréal** (53%) sont **davantage nombreux** à être de cet avis que les habitant.e.s des **autres villes de l'agglomération de Montréal** (43%). Signalons aussi que **plus du tiers** (35%) sont **en désaccord** avec cette mesure et **plus d'un citoyen.ne sur dix** (14%) **ne se sont pas exprimés** sur la question.



Q12) Le troisième enjeu porte sur le ruissellement des eaux. (...) Dans ce contexte, dans quelle mesure seriez-vous en accord ou en désaccord à ce que la Ville de Montréal étudie la possibilité de mettre en place une mesure écofiscale telle une taxe, un tarif ou un rabais pour encourager les propriétaires à gérer les eaux de pluie de ruissellement depuis leur propriété?  
Total des répondant.e.s du sondage représentatif (n=1 000) / Total des répondant.e.s du sondage non-représentatif (n=1 529)

## Groupes ciblés par la mesure écofiscale sur la gestion des eaux de pluie de ruissellement

Près de la moitié (41%) des répondant.e.s considèrent que la mesure écofiscale visant à améliorer la gestion des eaux de pluie de ruissellement devrait s'appliquer à l'ensemble des propriétaires, en proportion des surfaces imperméables.



Q13) Si la Ville de Montréal décidait d'instaurer une mesure écofiscale visant à améliorer la gestion des eaux de pluie de ruissellement, à quel groupe parmi les suivants devrait-elle le plus s'appliquer ?  
 Total des répondant.e.s du sondage représentatif (n=1 000) / Total des répondant.e.s du sondage non-représentatif (n=1 529)

# **Taxe sur les logements vacants**

# Taxe sur les logements vacants

Un peu plus des deux tiers (68%) des citoyen.ne.s interrogé.e.s sont **en accord** à ce que la Ville de Montréal impose une **taxe sur les logements vacants** aux **propriétaires d'un logement** qui n'est pas considéré comme leur résidence principale ou celle d'un **quelconque occupant autorisé**, ou qui a été inoccupé pendant au **moins six mois** au cours de l'année civile précédente.

Plus nombreux parmi  
 Retraités : **79 %**  
 55 ans et + : **76 %**  
 Locataires : **73 %**  
 Ceux qui sont satisfaits des services de la VdeMtl : **72 %**

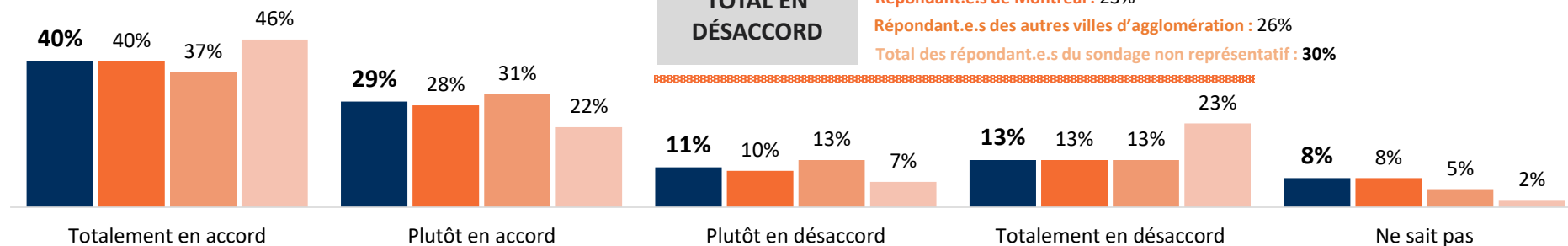
■ Total des répondant.e.s du sondage représentatif ■ Répondant.e.s de Montréal ■ Répondant.e.s des autres villes d'agglomération ■ Total des répondant.e.s du sondage non-représentatif

**TOTAL EN ACCORD**

Total des répondant.e.s du sondage représentatif : **68%**  
 Répondant.e.s de Montréal : **68%**  
 Répondant.e.s des autres villes d'agglomération : **69%**  
 Total des répondant.e.s du sondage non représentatif : **68%**

**TOTAL EN DÉSACCORD**

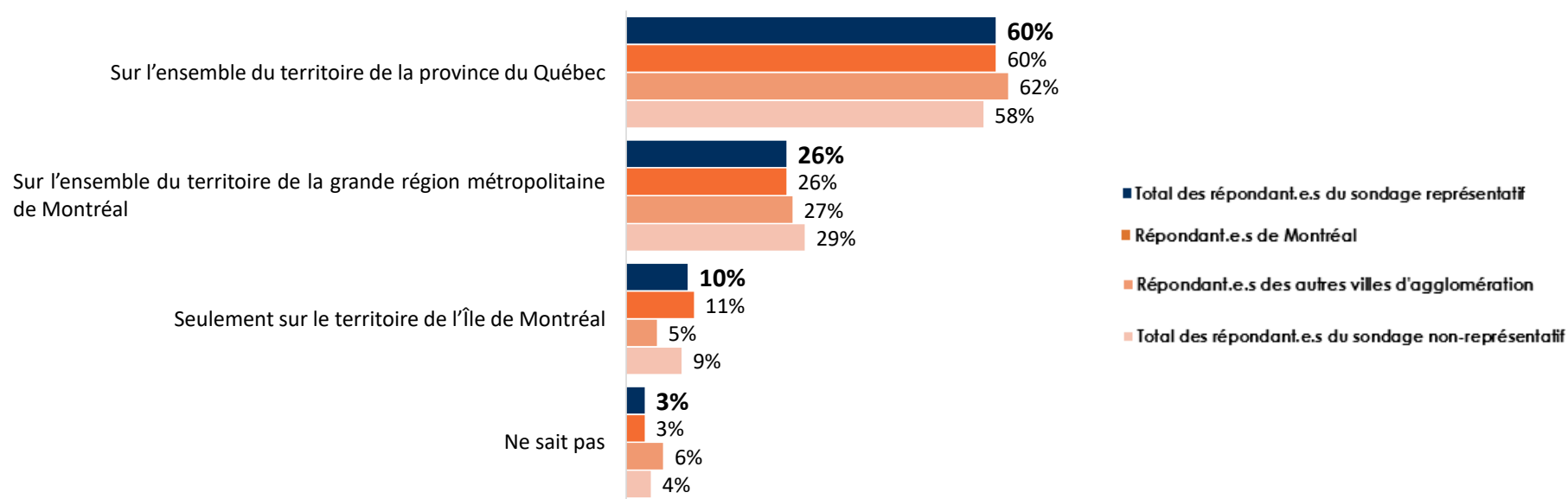
Total des répondant.e.s du sondage représentatif : **24%**  
 Répondant.e.s de Montréal : **23%**  
 Répondant.e.s des autres villes d'agglomération : **26%**  
 Total des répondant.e.s du sondage non représentatif : **30%**



Q14) Le quatrième enjeu est la taxe sur les logements vacants. (...) Dans ce contexte, dans quelle mesure seriez-vous en accord ou en désaccord à ce que la Ville de Montréal impose une taxe sur les logements vacants à ces propriétaires ? Total des répondant.e.s du sondage représentatif (n=1 000) / Total des répondant.e.s du sondage non-représentatif (n=1 529)

## Lieu d'application de la taxe sur les logements vacants

Parmi les citoyen.ne.s interrogé.e.s qui sont **en accord** avec l'implantation d'une **taxe sur les logements vacants**, près des **deux tiers** (60%) trouvent qu'elle devrait s'appliquer sur **l'ensemble du territoire de la province du Québec**. Néanmoins, mentionnons qu'il y a tout de même près du tiers (26%) des citoyen.ne.s interrogé.e.s qui jugent que cette taxe devrait être mise en place sur **l'ensemble du territoire de la grande région métropolitaine de Montréal** alors que **seulement un citoyen.ne sur dix** (10%) souhaiteraient qu'elle soit implantée **uniquement sur le territoire de l'Île de Montréal**.



Q15) Selon vous, est-ce que cette taxe sur les logements vacants devrait s'appliquer...

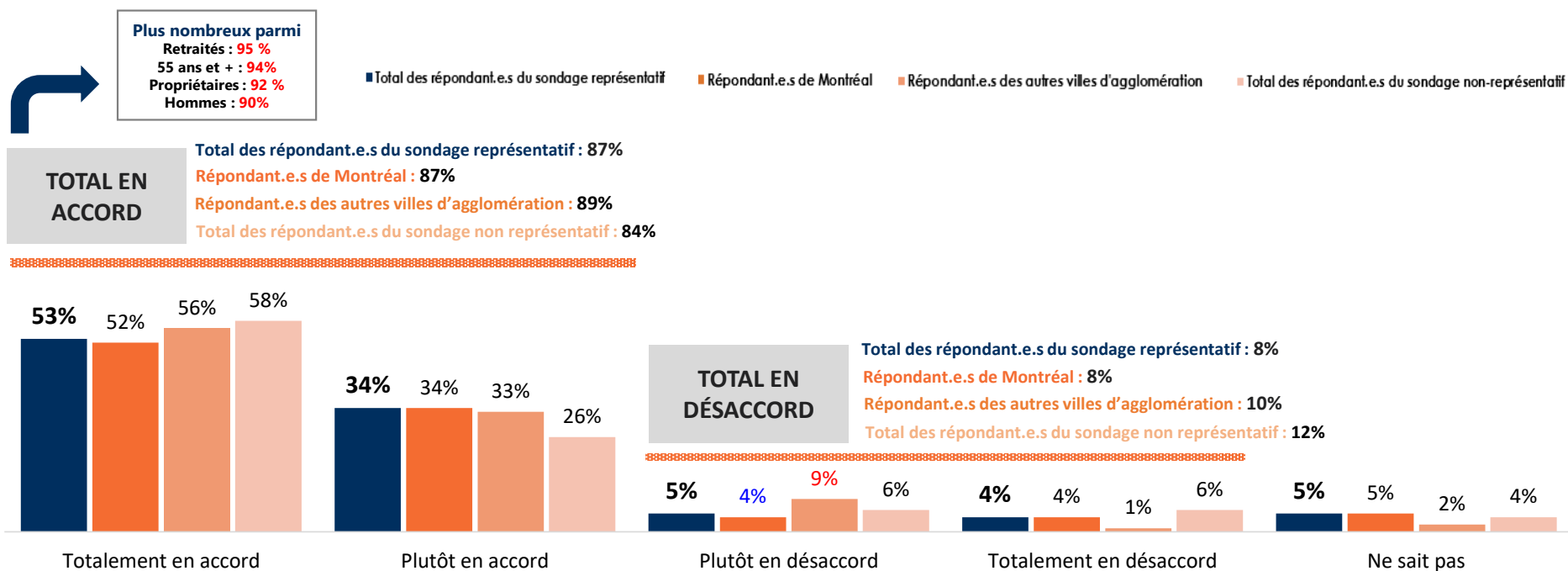
Répondant.e.s du sondage représentatif qui sont en accord à ce que la Ville de Montréal impose une taxe sur les logements vacants aux propriétaires (n=665) /

Répondant.e.s du sondage non-représentatif qui sont en accord à ce que la Ville de Montréal impose une taxe sur les logements vacants aux propriétaires sondage non-représentatif (n=1 041)

# Application de la taxe sur les logements vacants

## Résidents permanents versus Propriétaires étrangers

La très grande majorité (87%) des répondant.e.s seraient en accord à ce que la Ville de Montréal applique des taux différents pour la taxe sur les logements vacants aux résident.e.s permanent.e.s et aux propriétaires étrangers.



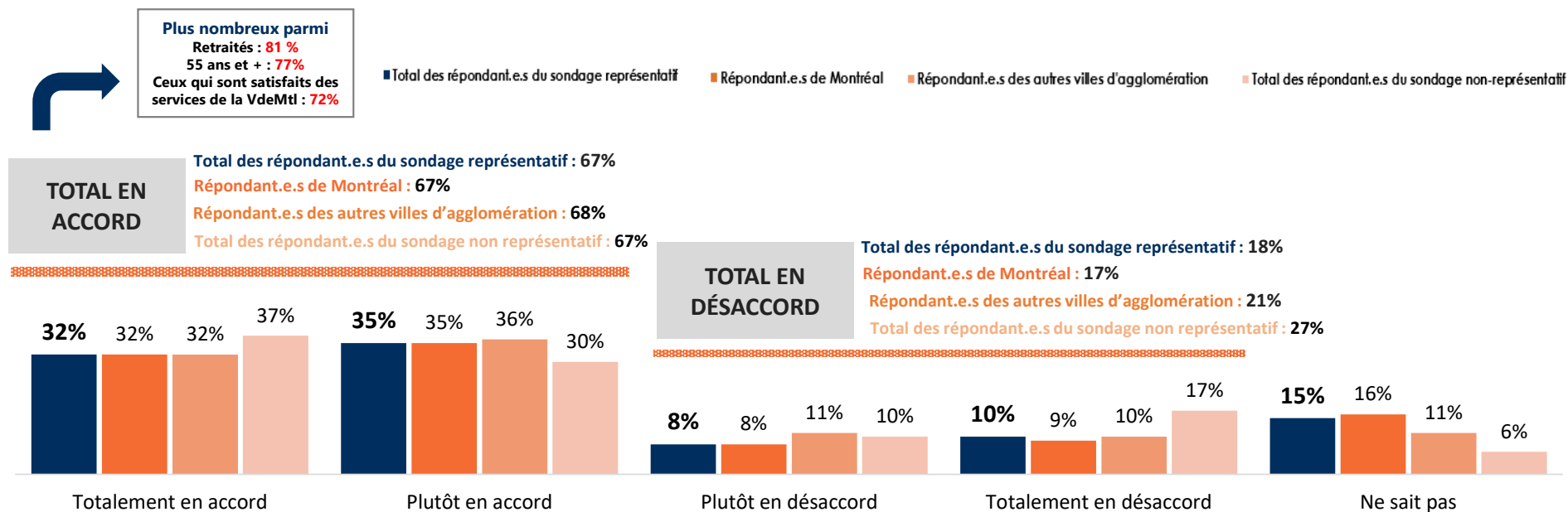
Q16) En Colombie-Britannique, des taux différents sont appliqués pour la taxe sur les logements vacants aux citoyens ou résidents permanents et aux propriétaires étrangers. Dans quelle mesure seriez-vous en accord ou en désaccord à ce que la Ville de Montréal applique cette méthode sur son territoire ? Répondant.e.s du sondage représentatif qui sont en accord à ce que la Ville de Montréal impose une taxe sur les logements vacants aux propriétaires (n=665) / Répondant.e.s du sondage non-représentatif qui sont en accord à ce que la Ville de Montréal impose une taxe sur les logements vacants aux propriétaires sondage non-représentatif (n=1 041)

# **Financement des coûts du développement de nouvelles unités de logements**



# Financement des coûts du développement de nouvelles unités de logements

Plus des deux tiers (67%) des répondant.e.s sont en accord à ce que la Ville de Montréal implante des redevances de développement sur son territoire afin de financer les coûts de développement de nouvelles unités de logement.



Q17) Le cinquième enjeu est relié au financement des coûts pour le développement de nouvelles unités de logement sur le territoire de la Ville de Montréal. (...) Dans ce contexte, dans quelle mesure seriez-vous en accord ou en désaccord à ce que la Ville de Montréal implante des redevances de développement sur son territoire afin de financer les coûts de développement de nouvelles unités de logement ? Total des répondant.e.s du sondage représentatif (n=1 000) / Total des répondant.e.s du sondage non-représentatif (n=1 529)

## Autres mesures fiscales à analyser par la Ville de Montréal

Au total, ce sont **près du quart** (22%) des citoyen.ne.s interrogé.e.s qui ont nommé **d'autres mesures fiscales** que devraient analyser la Ville de Montréal. Voici les **autres mesures citées** par ces répondant.e.s :

AUTRES MESURES FISCALES À ANALYSER PAR LA VILLE DE MONTRÉAL	RÉPONDANT.E.S DU SONDAJE REPRÉSENTATIF (n=1 000)	Répondant.e.s de Montréal (n=852)	Répondant.e.s des autres villes d'agglomération (n=148)	RÉPONDANT.E.S DU SONDAJE NON-REPRÉSENTATIF (n=1 529)
<b>TOTAL DES RÉPONDANT.E.S QUI SE SONT EXPRIMÉS</b>	<b>22%</b>	<b>22%</b>	<b>23%</b>	<b>48%</b>
Baisser les taxes/arrêter de taxer les citoyens/déjà assez taxé	4%	4%	5%	6%
Taxer les cyclistes/permis et plaques pour les vélos/réduire les pistes cyclables	2%	2%	2%	5%
Taxer l'eau/mettre des compteurs d'eau	1%	1%	0%	3%
Diminuer/couper les dépenses	1%	1%	0%	5%
Améliorer la gestion de la ville/mauvaise gestion	1%	1%	0%	5%
Offrir le transport en commun gratuit ou moins cher/le favoriser	1%	1%	0%	2%
Favoriser les logements sociaux	1%	1%	0%	1%
Mettre des péages routiers /taxer les ponts/taxer les non-résidents	1%	1%	2%	3%
Taxer les Airbnb/mieux les contrôler	1%	1%	0%	2%
Gérer/taxer les déchets/donner des amendes pour poubelle non conforme	1%	1%	0%	2%
Réduire le nombre d'employés de la ville/de fonctionnaires/d'élus	1%	0%	2%	2%
Taxer les pollueurs/les gros véhicules	1%	1%	0%	2%
Taxer les riches	1%	1%	2%	0%
Taxer les locataires	1%	1%	0%	0%
Autre	6%	7%	10%	24%
<b>NE SAIT PAS</b>	<b>78%</b>	<b>78%</b>	<b>77%</b>	<b>52%</b>

Q19) Selon vous quelle(s) autre(s) mesure(s) fiscale(s) devrait(ent) être analysée(s) par la Ville de Montréal ?

Total des répondant.e.s du sondage représentatif (n=1 000) / Total des répondant.e.s du sondage non-représentatif (n=1 529)

# **Priorisation des services de la Ville de Montréal**

## Activités pour lesquelles la Ville de Montréal devrait revoir le niveau de service

Voici les principales activités pour lesquelles les répondant.e.s jugent que la Ville de Montréal devrait revoir le niveau de service :

ACTIVITÉS POUR LESQUELLES LA VILLE DE MONTRÉAL DEVRAIT REVOIR LE NIVEAU DE SERVICES	RÉPONDANT.E.S DU SONDEGE REPRÉSENTATIF (n=1 000)	Répondant.e.s de Montréal (n=852)	Répondant.e.s des autres villes d'agglomération (n=148)	RÉPONDANT.E.S DU SONDEGE NON-REPRÉSENTATIF (n=1 529)
Entretien du réseau routier	29%	28%	33%	20%
Collecte, élimination des déchets et environnement	24%	25%	22%	21%
Sécurité publique	23%	22%	26%	18%
Enlèvement de la neige	22%	23%	20%	21%
Aménagement et urbanisme	21%	21%	22%	22%
Loisirs (Centres sportifs, aréna et patinoires extérieures, etc.)	20%	20%	19%	14%
Soutien aux entreprises et aux artères commerciales	19%	20%	17%	24%
Culture (bibliothèques, Maisons de la culture, Événements culturels, etc.)	18%	19%	15%	16%
Eau et égouts	16%	16%	17%	7%
Moins de pistes cyclables/entretien	1%	1%	0%	3%
Meilleure planification/gestion administrative	1%	0%	3%	2%
Réduction du nombre de fonctionnaires municipaux/d'employés	1%	1%	1%	1%
Meilleure gestion du corps policier	1%	1%	0%	1%
Optimisation du transport collectif	1%	1%	0%	1%
Révision des salaires des employés	0%	0%	0%	1%
Réduction du nombre d'élus	0%	0%	0%	1%
Révision du financement/des dépenses	0%	0%	0%	2%
Révision des mesures sociales/communautaires	0%	0%	0%	1%
Autre	1%	1%	1%	3%
Ne réduirait aucun niveau de service	29%	29%	32%	29%
Ne sait pas	6%	6%	1%	3%

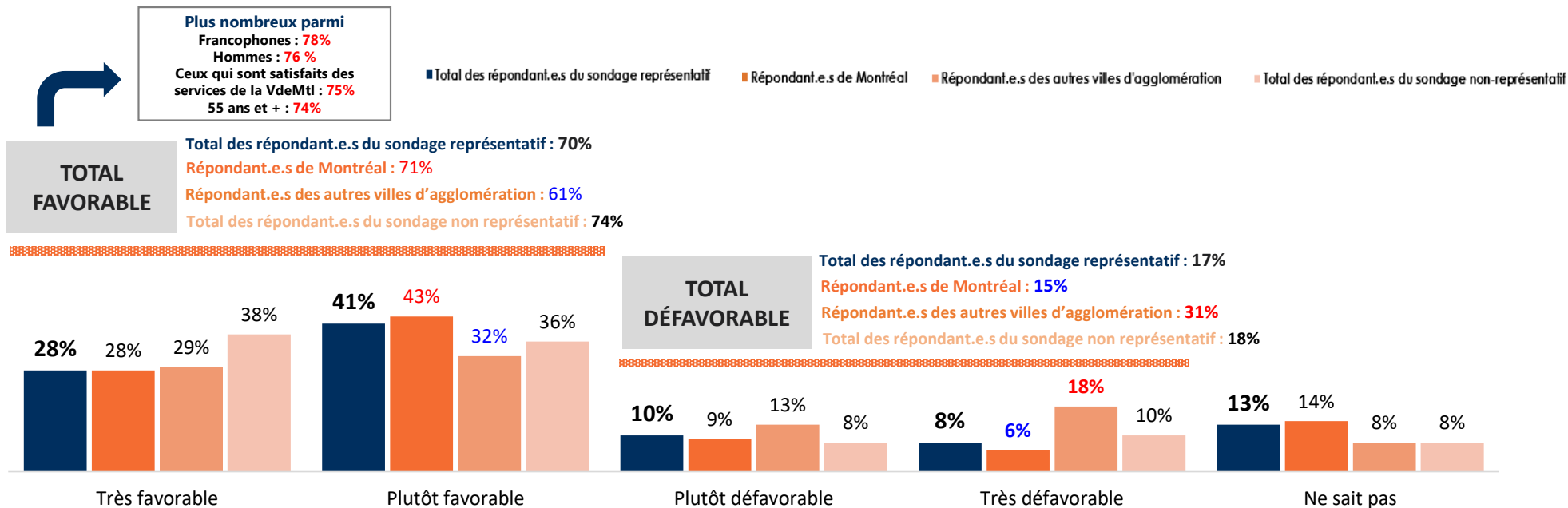
Q18) Aux cours des dernières années, la Ville de Montréal s'est engagée à optimiser ses services et l'objectif principal était de réduire les dépenses tout en maintenant les services à la population. Pour réduire davantage ses dépenses et atteindre ses objectifs notamment en transition écologique, la Ville pourrait être amenée à revoir le niveau de certains services. Lorsque vous pensez aux activités suivantes offertes par la Ville de Montréal, quelles sont les activités pour lesquelles la Ville pourrait, selon vous, revoir le niveau de service ?

Total des répondant.e.s du sondage représentatif (n=1 000) / Total des répondant.e.s du sondage non-représentatif (n=1 529). Les choix indiqués en bleu avaient été présentés aux répondants dans le sondage.

**Optimisation des services,  
des équipements et  
des infrastructures  
de la Ville de Montréal**

# Mise en commun de services, d'équipements et d'infrastructures entre les arrondissements de la Ville de Montréal

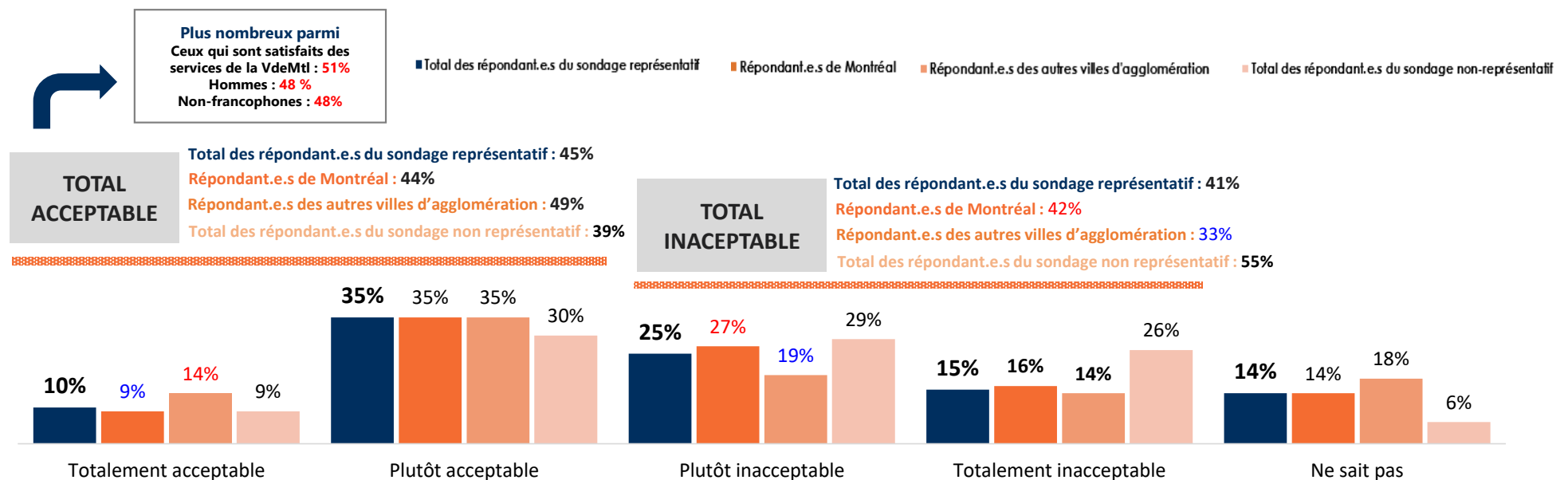
Près des trois quarts (70%) des citoyen.ne.s sont en faveur de l'approche suggérée par la Ville de Montréal de mettre en commun certains services, équipements et infrastructures entre les arrondissements de la Ville dans le but de faire des économies et des gains d'efficacité. D'ailleurs, les résident.e.s de Montréal (71%) sont plus nombreux que ceux et celles des autres villes de l'agglomération de Montréal (61%) à être de cet avis.



Q20) Depuis quelques années déjà, la Ville de Montréal et ses arrondissements explorent ensemble la mise en commun de leurs services, équipements et infrastructures dans le but de faire des économies et des gains d'efficacité. Chaque arrondissement est doté d'un conseil d'arrondissement redevable envers la population et responsable de livrer les services sous sa responsabilité. (...) Dans quelle mesure êtes-vous favorable ou défavorable à l'égard de cette approche de mise en commun de services, d'équipements et d'infrastructures entre les arrondissements ?  
 Total des répondant.e.s du sondage représentatif (n=1 000) / Total des répondant.e.s du sondage non-représentatif (n=1 529)

# Niveau d'acceptabilité de délais plus longs en échange de partage de services entre arrondissements permettant de générer des économies

On constate que les répondant.e.s sont divisé.e.s face à l'approche d'offrir des délais de réponse et d'accès plus longs en échange du partage de certains services (p. ex. le déneigement ou les activités de loisirs) entre les arrondissements de la Ville de Montréal permettant de générer des économies et des gains en efficacité. En effet, 45% trouvent cette approche acceptable alors que 41% ont une opinion opposée.

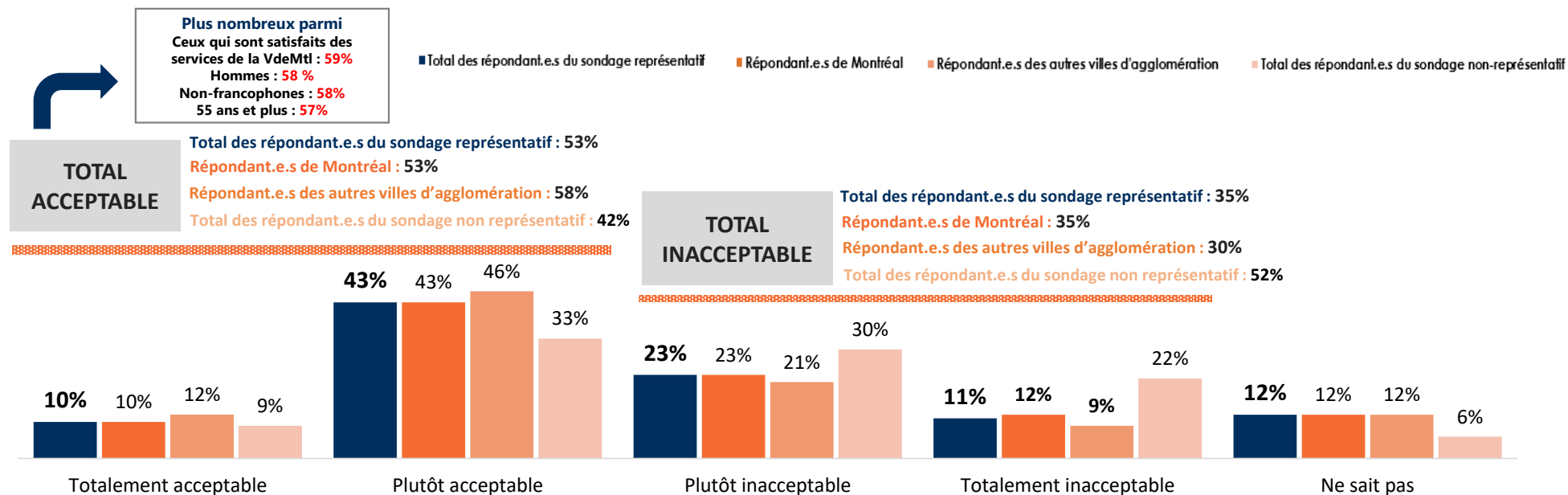


Q21) Dans quelle mesure serait-il acceptable ou non que les délais de réponse et les délais d'accès pour certains services locaux soient plus longs si le partage de certains services (p. ex. déneigement, activités de loisirs), entre les arrondissements de la Ville de Montréal, permettrait de générer des économies et des gains en efficacité ?

Total des répondant.e.s du sondage représentatif (n=1 000) / Total des répondant.e.s du sondage non-représentatif (n=1 529)

## Niveau d'acceptabilité de délais plus longs en échange de partage d'équipements ou d'infrastructures entre arrondissements permettant de générer des économies

Un peu plus de la moitié (53%) des répondant.e.s jugent qu'il est acceptable que les délais de réponse et d'accès soient plus longs si le partage de certains équipements ou infrastructures entre les arrondissements de la Ville de Montréal permettrait de générer des économies et des gains en efficacité. Toutefois, notons que un peu plus du tiers (35%) des citoyen.ne.s interrogé.e.s trouvent cette approche inacceptable.



Q22) Dans quelle mesure serait-il acceptable ou non que les délais de réponse et les délais d'accès pour certains services locaux soient plus longs si le partage de certains équipements ou infrastructures (p. ex. équipements de marquage des rues, bibliothèques, centres sportifs, etc.), entre les arrondissements de la Ville de Montréal, permettrait de générer des économies et des gains en efficacité ?  
Total des répondant.e.s du sondage représentatif (n=1 000) / Total des répondant.e.s du sondage non-représentatif (n=1 529)



# Types de services et équipements à mettre en commun entre les arrondissements de la Ville de Montréal

Environ le **quart** (24%) des citoyen.ne.s interrogé.e.s ont suggéré des **services et des équipements à mettre en commun** entre les arrondissements. Ils sont présentés dans le tableau ci-dessous :

TYPES DE SERVICES ET ÉQUIPEMENTS À METTRE EN COMMUN ENTRE LES ARRONDISSEMENTS	RÉPONDANT.E.S DU SONDAJE REPRÉSENTATIF (n=1 000)	Répondant.e.s de Montréal (n=852)	Répondant.e.s des autres villes d'agglomération (n=148)	RÉPONDANT.E.S DU SONDAJE NON-REPRÉSENTATIF (n=1 529)
TOTAL DES RÉPONDANT.E.S QUI ONT SUGGÉRÉ DES SERVICES ET ÉQUIPEMENTS À METTRE EN COMMUN	24%	25%	17%	37%
Service et équipements de déneigement	8%	9%	4%	10%
Service de voirie	5%	5%	1%	9%
Service de loisirs	3%	2%	4%	4%
Activités culturelles	3%	3%	3%	4%
Service de collectes	2%	3%	0%	5%
Urbanisme	2%	2%	0%	3%
Services d'urgence et de sécurité	1%	1%	2%	1%
Service d'eau	1%	1%	0%	1%
Services sociaux	1%	1%	0%	0%
Transport en commun	0%	0%	0%	1%
Services administratifs	0%	0%	0%	2%
Machinerie lourde / spécialisée	0%	0%	0%	1%
Services / Règles communs pour la gestion des permis	0%	0%	0%	1%
Tous les services et équipements	4%	4%	2%	6%
Autre	3%	2%	4%	4%
Aucun service et équipement	3%	3%	4%	5%
NE SAIT PAS	76%	75%	83%	63%

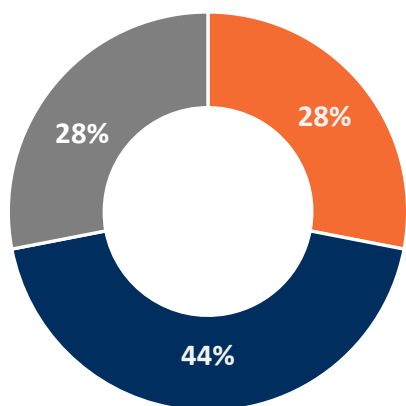
Q23) Pour quels types de services et équipements seriez-vous favorable à cette mise en commun entre les arrondissements ?  
Total des répondant.e.s du sondage représentatif (n=1 000) / Total des répondant.e.s du sondage non-représentatif (n=1 529)

# Fiscalité d'agglomération

# Opinion des propriétaires face à la fiscalité d'agglomération via un compte de taxes distinct

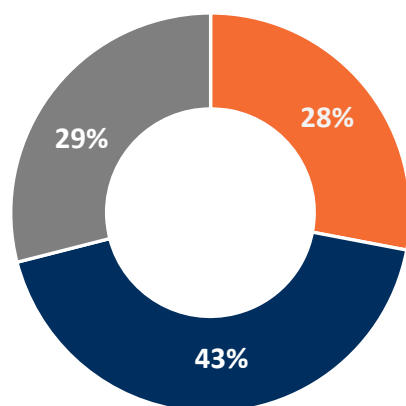
Près du tiers (28%) des propriétaires interrogés considèrent que la Ville de Montréal devrait transmettre un **compte de taxes distinct** à tous les propriétaires pour le financement des dépenses d'agglomération au lieu du **mécanisme actuel de quotes-parts**.

Répondant.e.s du sondage représentatif qui sont des propriétaires  
(n=400)



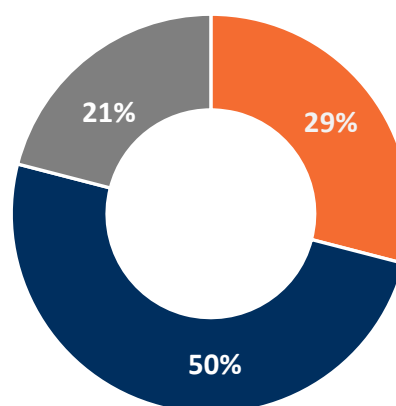
■ Oui ■ Non ■ Ne sait pas

Répondant.e.s de Montréal qui sont des propriétaires  
(n=329)



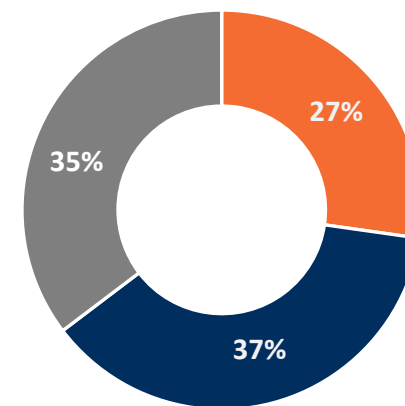
■ Oui ■ Non ■ Ne sait pas

Répondant.e.s d'autres villes d'agglomération qui sont des propriétaires  
(n=71)



■ Oui ■ Non ■ Ne sait pas

Répondant.e.s du sondage non-représentatif qui sont des propriétaires  
(n=1 087)



■ Oui ■ Non ■ Ne sait pas

Q24) Selon vous, est-ce que la Ville de Montréal devrait transmettre un compte de taxes distinct à tous les propriétaires pour le financement des dépenses d'agglomération, au lieu du mécanisme actuel de quotes-parts ? Répondant.e.s du sondage représentatif qui sont des propriétaires (n=400) / Répondant.e.s du sondage non-représentatif qui sont des propriétaires (n=1 087)

# Annexe

# Questionnaire

# Annexe - Questionnaire

## Sondage auprès de la population montréalaise dans le cadre de la consultation prébudgétaire 2024

### Questionnaire

#### INTRODUCTION

##### INTRO WEB.

La firme BIP Recherche a été mandatée par la **Ville de Montréal** afin de réaliser un sondage auprès de ses citoyennes et citoyens. L'objectif de l'étude est de permettre à la population de l'agglomération de Montréal de s'exprimer sur des sujets de **nature budgétaire**. L'administration de la **Ville de Montréal** tiendra compte de vos opinions et propositions pour établir les **orientations budgétaires en 2024**.

Répondre à ce sondage prend **environ 10 minutes**. Nous tenons à vous assurer que tous les renseignements que vous nous fournirez demeureront **strictement confidentiels**. À tout moment, vous pouvez interrompre votre session soit en cliquant sur « [Quitter](#) » ou soit en cliquant sur le « X » situé en haut à droite de votre écran. Toutes vos réponses seront sauvegardées et vous pourrez reprendre là où vous étiez en utilisant le lien unique qui vous a été fourni.

Merci en avance pour votre participation !

##### INTRO TÉLÉPHONIQUE

Bonjour (bon après-midi, bonsoir), mon nom est \$!, je vous appelle de BIP Recherche. Nous effectuons présentement une importante étude pour la Ville de Montréal. L'objectif de l'étude est de permettre à la population de l'agglomération de Montréal de s'exprimer sur des sujets de nature budgétaire. L'administration de la Ville de Montréal tiendra compte de vos opinions et propositions pour établir les orientations budgétaires en 2024. Répondre à ce sondage prend **environ 10 minutes**. Nous tenons à vous assurer que tous les renseignements que vous nous fournirez demeureront **strictement confidentiels**.

Acceptez-vous d'y participer ?

Oui	01	
Non	02	<b>TERMINER</b>

Merci pour votre participation !

#### PORTRAIT DES CITOYENS DE L'AGGLOMÉRATION DE MONTRÉAL

MESS. Débutons avec quelques questions pour établir votre profil en tant que personne résidant dans l'agglomération de Montréal.

Q1. Quel est votre **code postal** ?

**NOTE :** Si vous préférez, vous pouvez aussi indiquer uniquement les 3 premiers caractères de votre code postal.

CODE POSTAL: \_\_\_\_ \_\_\_\_

Q2. Depuis **combien d'années** habitez-vous dans l'agglomération de Montréal ?

Moins d'un an	01
1 à 3 ans	02
4 à 6 ans	03
7 à 9 ans	04
10 à 14 ans	05
15 ans et plus	06
Je ne sais pas	99

Q3. À la maison, est-ce que vous ou un autre membre de votre foyer possédez une voiture automobile ?

Oui, une seule voiture	01
Oui, deux voitures	02
Oui, trois voitures ou plus	03
Non, il y a aucune voiture au foyer	04
Je ne sais pas	99

Q4. Concernant votre lieu de résidence principale, est-ce que vous ou un membre de votre foyer en est le ... ?

Propriétaire	01
Locataire	02
Autre	96
Je ne sais pas	99

Q5. Votre lieu de résidence principale est-il de type ... ?

Appartement/condo	01
Maison isolée	02
Maison en rangée ou maison mitoyenne	03
Autre	96
Je ne sais pas	99

Q6. Globalement, quel est votre **niveau de satisfaction** des **services** que vous recevez de la Ville de Montréal ?

Très satisfaisant	01
Assez satisfaisant	02
Peu satisfaisant	03
Pas du tout satisfaisant	04
Je ne sais pas	99

# Annexe - Questionnaire

## OPINION À L'ÉGARD DE CERTAINS ENJEUX RELIÉS À LA CONSULTATION PRÉBUDGÉTAIRE 2024 DE LA VILLE DE MONTRÉAL

**MESS2.** Dans le cadre du processus de consultation prébudgétaire, la Ville de Montréal souhaite obtenir l'opinion de la population et des contribuables sur un certain nombre d'enjeux auxquels elle sera confrontée en 2024. Les prochaines questions serviront à mesurer votre perception à l'égard de ces enjeux.

### TARIFICATION DYNAMIQUE DU STATIONNEMENT SUR RUE

**Q7.** Le premier enjeu est la tarification dynamique du stationnement sur rue.

Appliquée au stationnement sur rue, la tarification dynamique consiste à faire varier le coût du stationnement sur rue selon l'offre et la demande. Lorsque les tarifs sont trop élevés, les taux d'occupation se maintiennent à des niveaux beaucoup plus bas. Un nombre important d'espaces tarifés demeurent vides, générant une perte d'activité économique. À l'inverse, lorsque les tarifs sont trop faibles, les espaces libres sont trop rares, générant de la frustration chez ceux qui peinent à se stationner, de l'activité économique perdue, de la congestion routière, de la consommation inutile de carburant et de la pollution. Le tarif de parcimètre idéal serait donc le montant minimal permettant d'atteindre le taux d'occupation optimal.

Dans ce contexte, dans quelle mesure seriez-vous en accord ou en désaccord à ce que la tarification dynamique du stationnement sur rue soit implantée à Montréal ?

Totalement en accord	01
Plutôt en accord	02
Plutôt en désaccord	03
Totalement en désaccord	04
Je ne sais pas	99

### POSER SI Q7=01 ou 02

**Q8.** À quel secteur ou zone parmi les suivants, auriez-vous le plus tendance à appliquer la tarification dynamique du stationnement de rue à Montréal ?

#### Une seule mention possible

Sur les artères commerciales seulement	01
Sur des places de stationnement non tarifées actuellement	02
À la fois sur les artères commerciales et sur des places de stationnements non tarifées actuellement	03
Aucune de ces réponses	04
Je ne sais pas	99

**Q9.** Avez-vous d'autre(s) suggestion(s) pour améliorer et optimiser l'occupation des places de stationnement à Montréal ?

Veillez préciser	96 <input checked="" type="radio"/>
Je ne sais pas	99

### TAXE KILOMÉTRIQUE

**Q10.** Le deuxième enjeu porte sur la taxe kilométrique.

La taxe kilométrique (auss appelée tarification kilométrique) consiste en un tarif appliqué pour l'usage de la route. Un montant est ainsi prélevé pour chaque kilomètre parcouru par un véhicule que ce soit une voiture de promenade privée ou un poids lourd. Sur la base du principe d'utilisateur-payeur, cette taxe permettrait, entre autres, d'encourager une plus grande utilisation des transports collectifs et actifs, de réduire la congestion routière, de réduire la pollution associée à la consommation de carburant et à la production de véhicules ainsi que de limiter l'étalement urbain. Par ailleurs, la fin de la vente de nouveaux véhicules à essence en 2035 laisse présager la fin de la taxe sur les carburants comme source majeure de financement. D'autant plus que la Communauté métropolitaine de Montréal (CMM) a octroyé un mandat pour étudier une telle mesure.

Dans ce contexte, dans quelle mesure seriez-vous en accord ou en désaccord à ce qu'une taxe kilométrique soit implantée pour tous les véhicules de l'agglomération de Montréal.

Totalement en accord	01
Plutôt en accord	02
Plutôt en désaccord	03
Totalement en désaccord	04
Je ne sais pas	99

**Q11.** Quel moyen technologique parmi les suivants auriez-vous le plus tendance à préconiser pour mesurer la taxe kilométrique ?

#### Une seule mention possible

Des transpondeurs installés sur le pare-brise des voitures

avec GPS	01
Des transpondeurs installés sur le pare-brise des voitures sans GPS	02
Applications de téléphone intelligent avec GPS	03
Odomètre	04
Aucune de ces réponses	03
Je ne sais pas	99

### MESURE ÉCOFISCALE POUR GÉRER LES EAUX DE PLUIE DE RUISSELLEMENT

**Q12.** Le troisième enjeu porte sur le ruissellement des eaux.

Plus spécifiquement, le ruissellement des eaux correspond à un surplus d'eau s'écoulant à la surface du sol lorsque ces eaux ne réussissent pas à s'évaporer ou à s'infiltrer dans le sol.

Lors de précipitations importantes, plusieurs villes vivent avec des enjeux de ruissellement des eaux. Ces événements de précipitations importantes, qui sont de plus en plus fréquents, peuvent ainsi causer des situations indésirables liées à l'atteinte, voire au dépassement de la capacité maximale du réseau municipal. Pour encourager les propriétaires à mieux gérer les eaux de ruissellement sur leur propriété, certaines villes ont mis en place des mesures écofiscales pour le financement des dépenses relatives à la gestion des eaux pluviales. À titre d'exemples, on peut penser aux éléments suivants :

- Un prélèvement variant en proportion des surfaces imperméables mesurées sur une propriété ;
- Un rabais en fonction de la présence de mesures de rétention des eaux pluviales dans un immeuble (ex. : citerne de récupération des eaux de pluie).

Ces mesures écofiscales pourraient permettre, par exemple, le financement de certaines infrastructures pour améliorer la gestion des eaux de ruissellement

# Annexe - Questionnaire

Dans ce contexte, dans quelle mesure seriez-vous en accord ou en désaccord à ce que la **Ville de Montréal** étudie la possibilité de mettre en place une **mesure fiscale** telle une taxe, un tarif ou un rabais pour encourager les propriétaires à gérer les **eaux de pluie de ruissellement** depuis leur propriété?

Totalement en accord	01
Plutôt en accord	02
Plutôt en désaccord	03
Totalement en désaccord	04
Je ne sais pas	99

**Q13.** Si la **Ville de Montréal** décidait d'instaurer une **mesure fiscale** visant à améliorer la gestion des **eaux de pluie de ruissellement**, à quel groupe parmi les suivants devrait-elle le plus s'appliquer ?

#### Une seule mention possible

Aux propriétaires d'immeubles résidentiels seulement, en proportion des surfaces imperméables	01
Aux propriétaires d'immeubles non-résidentiels seulement, en proportion des surfaces imperméables	02
À l'ensemble des propriétaires, en proportion des surfaces imperméables	03
Aucune de ces réponses	98
Je ne sais pas	99

#### TAXE SUR LES LOGEMENTS VACANTS

**Q14.** Le quatrième enjeu est la **taxe sur les logements vacants**.

La **Ville de Montréal** comme tout le Québec, vit une crise du logement qui est aggravée par certains phénomènes tels que la spéculation ou les locations de courtes durées. La taxe sur les logements vacants serait imposée au(x) propriétaire(s) d'un logement qui n'est pas considéré comme leur résidence principale ou celle d'un quelconque occupant autorisé, ou qui a été inoccupé pendant au moins six mois au cours de l'année civile précédente. Le montant de la taxe correspond normalement à un pourcentage de la valeur du logement au rôle de l'évaluation foncière.

Dans ce contexte, dans quelle mesure seriez-vous en accord ou en désaccord à ce que la **Ville de Montréal** impose une **taxe sur les logements vacants** à ces propriétaires ?

Totalement en accord	01
Plutôt en accord	02
Plutôt en désaccord	03
Totalement en désaccord	04
Je ne sais pas	99

#### POSER SI Q14=01,02

**Q15.** Selon vous, est-ce que cette **taxe sur les logements vacants** devrait s'appliquer ...

#### Une seule mention possible

Seulement sur le territoire de l'île de Montréal	01
Sur l'ensemble du territoire de la grande région métropolitaine de Montréal	02
Sur l'ensemble du territoire de la province du Québec	03
Je ne sais pas	99

#### POSER SI Q14=01,02

**Q16.** En Colombie-Britannique, des taux différents sont appliqués pour la **taxe sur les logements vacants** aux **citoyens ou résidents permanents** et aux **propriétaires étrangers**.

Dans quelle mesure seriez-vous en accord ou en désaccord à ce que la **Ville de Montréal** applique cette méthode sur son territoire ?

Totalement en accord	01
Plutôt en accord	02
Plutôt en désaccord	03
Totalement en désaccord	04
Je ne sais pas	99

#### FINANCER LES COÛTS DU DÉVELOPPEMENT DE NOUVELLES UNITÉS DE LOGEMENT

**Q17.** Le cinquième enjeu est relié au **financement des coûts pour le développement de nouvelles unités de logement** sur le territoire de la **Ville de Montréal**.

Depuis plusieurs années, plusieurs municipalités québécoises utilisent un mécanisme de financement pour ce type d'activité qui se nomme les **redevances de développement**. Ce mécanisme est un droit payé par les promoteurs et les constructeurs pour financer les infrastructures municipales nécessaires à leurs projets, tels que les nouvelles conduites d'aqueduc ou les parcs locaux et tout autre équipement collectif. Les redevances de développement permettent que certains coûts ne soient pas financés par l'ensemble des propriétaires, via l'impôt foncier, mais payés par ceux qui sont à l'origine des dépenses.

Dans ce contexte, dans quelle mesure seriez-vous en accord ou en désaccord à ce que la **Ville de Montréal** implante des **redevances de développement** sur son territoire afin de financer les coûts de développement de nouvelles unités de logement ?

Totalement en accord	01
Plutôt en accord	02
Plutôt en désaccord	03
Totalement en désaccord	04
Je ne sais pas	99

**Q19.** Selon vous quelle(s) **autre(s) mesure(s) fiscale(s)** devrait(~~ent~~) être analysée(s) par la **Ville de Montréal** ?

Veillez préciser	96 <input checked="" type="radio"/>
Je ne sais pas	99



# Annexe - Questionnaire

## PRIORISATION DES SERVICES DE LA VILLE

**Q18.** Aux cours des dernières années, la **Ville de Montréal** s'est engagée à **optimiser ses services** et l'objectif principal était de réduire les dépenses tout en maintenant les services à la population. Pour réduire davantage ses dépenses et atteindre ses objectifs notamment en transition écologique, la Ville pourrait être amenée à revoir le niveau de certains services.

Lorsque vous pensez aux activités suivantes offertes par la **Ville de Montréal**, quelles sont les activités pour lesquelles la Ville pourrait, selon vous, **revoir le niveau de service** ?

### Veillez sélectionner toutes les réponses qui s'appliquent

Collecte, élimination des déchets et environnement	01
Enlèvement de la neige	02
Aménagement et urbanisme	03
Loisirs (Centres sportifs, arènes et patinoires extérieures, etc.)	04
Culture (bibliothèques, Maisons de la culture, Événements culturels, etc.)	05
Entretien du réseau routier	06
Soutien aux entreprises et aux artères commerciales	07
Eau et égouts	08
Sécurité publique	09
Autre (veuillez préciser)	96
Je ne réduirais aucun niveau de service	98
Je ne sais pas	99

## OPTIMISATION DES SERVICES ET ÉQUIPEMENTS DE LA VILLE

**Q20.** Depuis quelques années déjà, la **Ville de Montréal** et ses **arrondissements** explorent ensemble la mise en commun de **leurs services, équipements et infrastructures** dans le but de faire des économies et des gains d'efficacité. Chaque arrondissement est doté d'un conseil d'arrondissement redevable envers la population et responsable de livrer les services sous sa responsabilité. Pour remplir ce mandat, chaque arrondissement dispose d'équipements et d'employés, lesquels sont financés, par des transferts centraux, mais également par des revenus autonomes, comme la taxation locale.

Si cette autonomie des arrondissements permet une grande adéquation entre les besoins exprimés par la population et le niveau de services consentis localement, elle peut toutefois donner lieu à une certaine redondance dans les équipements et le personnel, entre les arrondissements et les services centraux. La mise en commun des ressources pourrait donc être une avenue à explorer davantage en contexte de quête d'économies et de gains d'efficacité pour la Ville dans son ensemble.

Dans quelle mesure êtes-vous **favorable ou défavorable** à l'égard de cette approche de mise en commun de **services, d'équipements et d'infrastructures** entre les arrondissements ?

Très favorable	01
Plutôt favorable	02
Plutôt défavorable	03
Très défavorable	04
Je ne sais pas	99

**Q21.** Dans quelle mesure serait-il **acceptable ou non** que les **délais de réponse et les délais d'accès** pour certains services locaux soient **plus longs** si le partage de certains **services** (p. ex. déneigement, activités de loisirs), entre les **arrondissements** de la Ville de Montréal, permettrait de générer **des économies et des gains en efficacité** ?

Totalement acceptable	01
Plutôt acceptable	02
Plutôt inacceptable	03
Totalement inacceptable	04
Je ne sais pas	99

**Q22.** Dans quelle mesure serait-il **acceptable ou non** que les **délais de réponse et les délais d'accès** pour certains services locaux soient **plus longs** si le partage de certains **équipements ou infrastructures** (p. ex. équipements de marquage des rues, bibliothèques, centres sportifs, etc.), entre les arrondissements de la Ville de Montréal, permettrait de générer des économies et des gains en efficacité ?

Totalement acceptable	01
Plutôt acceptable	02
Plutôt inacceptable	03
Totalement inacceptable	04
Je ne sais pas	99

**Q23.** Pour quels types de **services et équipements** seriez-vous **favorable** à cette mise en commun entre les **arrondissements** ?

Veillez préciser	96 <input checked="" type="radio"/>
Je ne sais pas	99

## LA FISCALITÉ D'AGGLOMÉRATION

**\*\* Une Table de dialogue sur le financement et les dépenses de l'agglomération de Montréal est actuellement en cours.**

*Ce volet de la consultation **participative** vise surtout à sonder l'opinion publique et à encourager la participation des citoyennes et citoyens des municipalités de l'agglomération, afin d'enrichir cette discussion. L'ensemble des réponses obtenues seront transmises à toutes les parties prenantes concernées par ce processus \*\**

L'agglomération de Montréal est formée de 16 municipalités situées sur l'île de Montréal. Les dépenses pour les compétences communes à l'ensemble des villes liées (sécurité publique, eau, transport en commun, gestion des matières résiduelles, etc.) sont partagées entre ces villes.

Ces dépenses, financées par quotes-parts exigées de chaque municipalité, étaient auparavant financées par une fiscalité d'agglomération. Ainsi, la Ville de Montréal transmettait, à l'ensemble des propriétaires de l'agglomération, un compte de taxes d'agglomération.

La fiscalité d'agglomération permettait aux propriétaires de comprendre plus clairement la part de leurs taxes qui sert à financer les dépenses communes à l'ensemble des villes liées.

# Annexe - Questionnaire

**Q24.** Selon vous, est-ce que la **Ville de Montréal** devrait transmettre un **compte de taxes distinct** à tous les propriétaires pour le financement des dépenses d'agglomération, au lieu du mécanisme actuel de quotes-parts ?

Oui	01
Non	02
Je ne sais pas	99

## PROFIL SOCIODÉMOGRAPHIQUE

**Afin de classer les données, nous aurions besoin de quelques renseignements supplémentaires d'ordre statistique.**

**GENRE.** Êtes-vous de **genre** ... ?

Féminin	01
Masculin	02
Vous vous identifiez autrement	99

**AGE.** Pouvez-vous me dire dans quelle **catégorie d'âge** vous vous situez, est-ce entre ... ?

18 à 24 ans	01
25 à 34 ans	02
35 à 44 ans	03
45 à 54 ans	04
55 à 64 ans	05
65 à 74 ans	06
75 ans et plus	07
Je préfère ne pas répondre	99

**MENA.** Combien de personnes vivent habituellement à votre résidence principale, vous y compris ?

*Comptez toutes les personnes qui ont leur résidence principale à cette adresse, même si elles sont temporairement absentes, cela comprend les enfants dont vous avez la garde partagée ou à temps complet, les étudiants qui sont à l'extérieur.*

Veillez préciser le nombre	96
----------------------------	----

## POSER SI PLUS QU'UNE PERSONNE À LA QMENA

**ENF.** Combien y a-t-il de personnes âgées de moins de 18 ans qui habitent avec vous à la maison ?

a) Enfants âgés de 12 ans ou MOINS

b) Adolescents âgés de 13 à 17 ans

Veillez préciser le nombre	96
----------------------------	----

**bcc.** Présentement, êtes-vous ... ?

Travailleur(se) à temps plein (35 heures/semaine et plus)	01
Travailleur(se) à temps partiel (moins de 35 heures/semaine)	02
Étudiant(e)	03
Sans emploi / à la recherche d'un emploi	04
À la maison à temps plein	05
Retraité(e)	06
Autre (veuillez préciser)	96

**LAN.** Quelle est la langue que vous avez apprise en premier lieu à la maison dans votre enfance et que vous comprenez encore ?

Français	01
Anglais	02
Autre (veuillez préciser)	96

**ORI.** Êtes-vous né(e) au Canada ?

Oui	01
Non	02

**SCOL.** À quel niveau se situe la dernière année de **scolarité** que vous avez terminée ? Est-ce ... ?

Primaire (7 ans ou moins)	01
Secondaire DES de formation générale <u>ou</u> <u>professionnelle</u> (8 à 12 ans)	02
Collégial DEC de formation préuniversitaire, de formation technique, certificats (CEP), attestations (ASP) ou diplômes de perfectionnement (DEP)	03
Universitaire certificats et diplômes	04
Universitaire 1er cycle Baccalauréat (incluant cours classique)	05
Universitaire 2ième cycle Maîtrise	06
Universitaire 3ième cycle Doctorat	07
Je préfère ne pas répondre	99

**REV.** Dans quelle catégorie se situe le **revenu annuel total** de votre famille, avant impôts pour l'année 2022 ? Est-ce ... ?

Moins de 20 000 \$	01
De 20 000\$ et 39 999\$	02
De 40 000\$ et 59 999\$	03
De 60 000\$ et 79 999\$	04
De 80 000\$ et 99 999\$	05
De 100 000\$ et 149 999\$	06
De 150 000\$ et 199 999\$	07
200 000\$ et plus	08
Je préfère ne pas répondre	99

Merci de votre participation !



**Pour plus d'information sur cette étude, veuillez  
contacter BIP Recherche:**

Patrick Courtemanche  
Vice-président opérations  
[pcourtemanche@bip-sondage.com](mailto:pcourtemanche@bip-sondage.com)



**Ville de Montréal**  
**Service du greffe**  
**Division du soutien aux commissions permanentes,**  
**aux conseils consultatifs et au Bureau de la présidence du conseil**

**AOÛT 2023**


**Pour suivre les travaux et l'actualité des commissions permanentes**


S'abonner à l'[infolettre](#) des commissions

Visitez le site Internet des commissions permanentes :

<https://montreal.ca/sujets/commissions-permanentes>

Suivez-nous sur les réseaux sociaux

 @commissions.mtl

 @Comm\_MTL